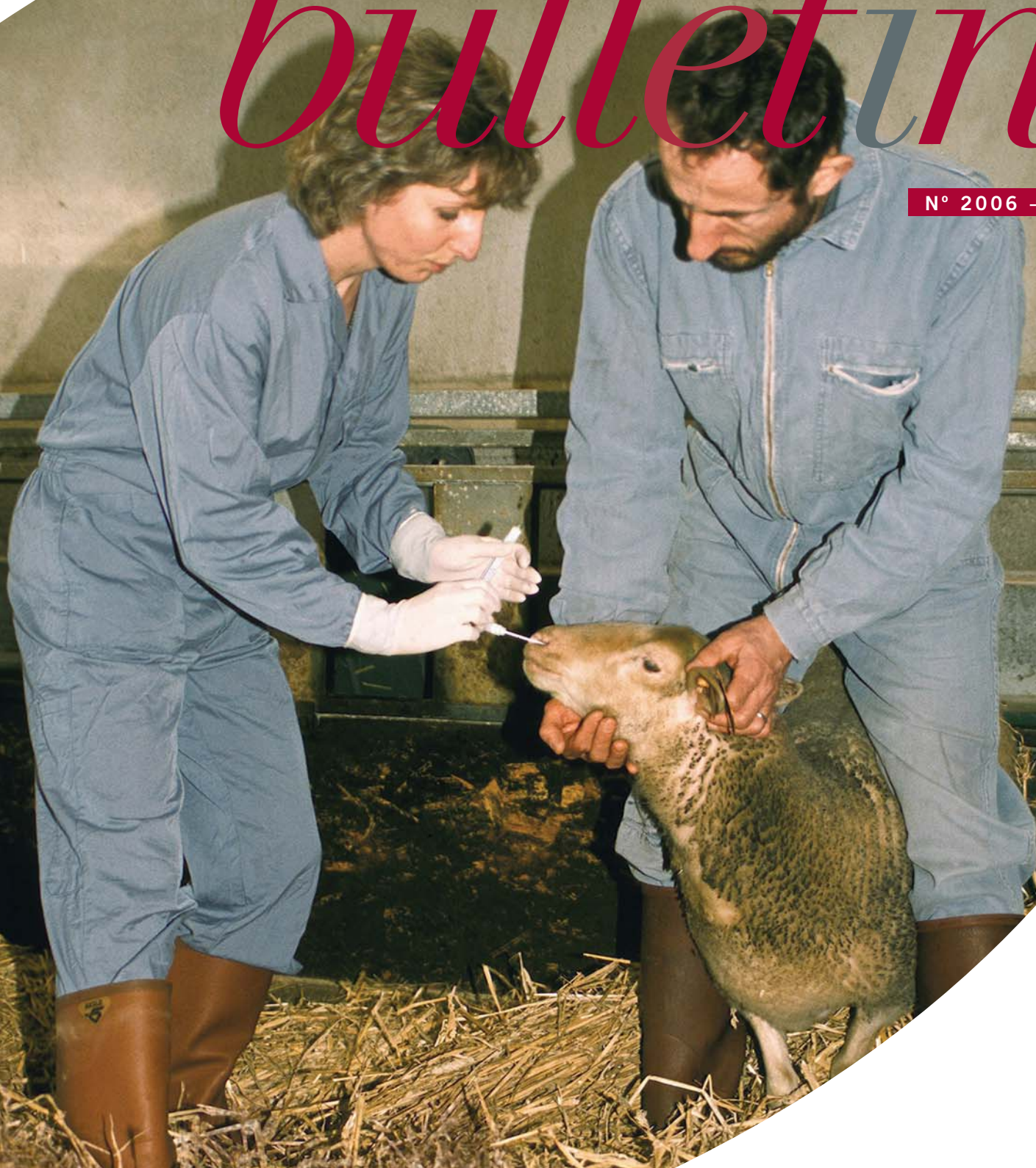




# bulletin

N° 2006 - 3



© INRA / Alain Béguéy

*Évaluer et soutenir les  
Services vétérinaires*



# sommaire



## éditorial

Prévention, détection et contrôle des maladies animales, y compris  
les zoonoses : les Services vétérinaires au coeur du système mondial .....01

## tribune

Coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et  
l'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments à tous  
les stades de la chaîne alimentaire .....03

## vie de l'OIE

Performances, vision et stratégie .....08

Tableau synoptique des missions et réunions sur l'influenza aviaire  
auxquelles l'OIE a participé .....10

**nouvelles publications de l'OIE** .....13

**web : les nouveautés** .....15

**réunions & visites** .....16

**nouvelles du bureau central** .....24

**actions régionales** .....28

**actes officiels** .....31

## vie des partenaires

**épidémiologie & programmes de lutte contre  
les maladies animales** .....42

## actualités internationales

**publications** .....43

**agenda** .....45

*courrier des lecteurs* .....48

## Prévention, détection et contrôle des maladies animales, y compris les zoonoses : les Services vétérinaires au coeur du système mondial



Aujourd'hui, plus que jamais, les foyers de certaines maladies animales, notamment les zoonoses, peuvent engendrer des bouleversements économiques et sociaux considérables et créer des paniques à une échelle mondiale. Les crises sanitaires liées à l'encéphalopathie spongiforme

bovine et à la fièvre aphteuse ont bien illustré cette nouvelle tendance. L'épizootie actuelle d'influenza aviaire montre également combien un événement sanitaire grave touchant le règne animal peut avoir des conséquences de dimension mondiale sur l'économie rurale et la consommation, tout en représentant une menace pour la santé publique.

La mondialisation est l'un des facteurs qui favorisent l'apparition des maladies émergentes et ré-émergentes dont elle amplifie considérablement l'impact. Les Services vétérinaires nationaux sont au cœur de la prévention, de la détection et du contrôle des maladies animales, y compris celles transmissibles à l'homme.

Ils jouent un rôle essentiel dans tous les pays en tant que garants de la santé animale et, par association, de la santé publique. L'accomplissement de leur mission relève des pouvoirs publics, avec la participation de partenaires privés.

Dans de nombreux pays, le développement et la croissance dépendent des performances de l'agriculture en termes de production, de qualité et de sécurité sanitaire des produits d'origine animale, performances qui, à leur tour, sont directement liées à la qualité des Services vétérinaires nationaux. Pour être efficaces, les Services vétérinaires doivent fonctionner selon des principes scientifiques et en toute transparence, être techniquement indépendants et libres de toute pression exercée par les responsables politiques et les partenaires du secteur privé. L'OIE réaffirme que les Services vétérinaires constituent un Bien public international et que leur mise en conformité avec les normes internationales (structure,

organisation, ressources, capacités, rôle du secteur privé et des paraprofessionnels) constitue un investissement public prioritaire.

La crise actuelle de l'influenza aviaire démontre une fois encore qu'en l'absence de Services vétérinaires efficaces, les pays ne sont pas en mesure de prévenir l'introduction, ou l'émergence et la ré-émergence, de maladies animales, ni de maîtriser rapidement les foyers lorsqu'ils se produisent. Par ailleurs des Services vétérinaires peu efficaces, ne peuvent

pas garantir de façon crédible à leurs partenaires commerciaux la sécurité sanitaire des produits d'origine animale qu'ils comptent exporter.

L'OIE s'est engagé à produire des normes internationales pour assurer la qualité de la gouvernance des Services vétérinaires et pour aider ses Pays Membres à les appliquer.

Les normes de l'OIE sur la qualité et l'évaluation des Services vétérinaires ont été démocratiquement adoptées par ses 167 Pays Membres à l'unanimité. Afin de faciliter la mise en oeuvre de ces

normes, l'OIE, avec le soutien initial de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), a élaboré un outil interactif destiné à l'évaluation de la qualité des Services vétérinaires sur la base des normes adoptées. Cet instrument, appelé « Performance, Vision et Stratégie » (PVS), est destiné, sur une base volontaire, à servir de guide pour aider les pays à

*L'OIE réaffirme que les Services vétérinaires constituent un Bien public international et que leur mise en conformité avec les normes internationales constitue un investissement public prioritaire*



© G. Marot

se conformer aux normes de l'OIE en appliquant un processus d'auto-évaluation, d'évaluation à la demande d'un partenaire commercial ou d'évaluation par une tierce partie sous les auspices de l'OIE.

Tout en suivant de près les différents éléments constitutifs des normes de l'OIE, l'utilisation de cet instrument fera l'objet d'un stage de formation au profit d'une équipe d'experts de l'OIE issus des différentes régions afin qu'ils puissent agir en tant que facilitateurs du processus d'évaluation en appui aux Pays Membres de l'OIE. Qu'il s'agisse d'un pays souhaitant réaliser une auto-évaluation, d'un groupe de pays désirant effectuer une évaluation mutuelle dans le but de faciliter leurs échanges, ou encore d'un pays sollicitant une évaluation par une tierce partie sous les auspices de l'OIE, ces experts assureront la cohérence du processus d'évaluation.

Des organisations de financement du développement économique, en particulier la Banque mondiale, ont soutenu l'initiative de l'OIE axée sur l'utilisation de l'instrument PVS à l'échelle mondiale et ont demandé l'appui de l'OIE pour la réalisation, sur une base volontaire, de l'évaluation qui s'impose dans plus de cent pays en développement et en transition. La Banque mondiale et la communauté internationale ont reconnu qu'il est essentiel de disposer de Services vétérinaires de qualité non seulement pour maîtriser la crise actuelle de l'influenza aviaire mais aussi pour prévenir et contrôler rapidement l'apparition d'autres maladies émergentes ou ré-émergentes.

L'évaluation des Services vétérinaires à l'aide de l'instrument PVS, coordonnée par le Bureau central de l'OIE, et appuyée par ses Représentations régionales et les bureaux présents sur les cinq continents jouera un rôle crucial dans la préparation et la définition des investissements nationaux qui seront nécessaires à la prévention et au contrôle des maladies à l'échelle mondiale.

*L'évaluation des Services vétérinaires à l'aide de l'instrument PVS jouera un rôle crucial dans la préparation et la définition des investissements nationaux qui seront nécessaires à la prévention et au contrôle des maladies à l'échelle mondiale*

Les données d'évaluation consécutives à l'utilisation du PVS permettront à toute la communauté des bailleurs de fonds du développement économique mondial de cibler les investissements à réaliser, en prenant comme objectif cadre l'appui, à tous les pays qui le souhaitent, à leur mise en conformité avec les normes internationales démocratiquement adoptées par tous. La justification économique de ces

investissements est facile à démontrer: le coût de la prévention des maladies est dérisoire comparé au coût des crises; les politiques de santé animale appropriées ont un impact sur la réduction de la pauvreté et sur la sécurité sanitaire des aliments. Elles permettent aussi aux pays qui souhaitent exporter des animaux ou des produits d'origine animale d'accéder aux marchés régionaux et internationaux dont ils peuvent être exclus du fait de la

présence de maladies animales sur leur territoire ou de la non-conformité de leurs Services vétérinaires aux normes de l'OIE.

Tout cela explique pourquoi les Services vétérinaires sont désormais reconnus comme un Bien public international. De plus, les pays riches ont admis le caractère prioritaire du soutien en faveur des Services vétérinaires dans les pays en développement et en transition non seulement pour favoriser le développement dans le monde mais aussi pour se protéger contre la propagation à l'échelle planétaire des maladies animales et des zoonoses dont ils se sont déjà débarrassées.

L'expertise de l'OIE est maintenant au cœur de programmes nationaux qui vont concerner plus de 100 Pays Membres afin de les aider à renforcer les Services vétérinaires pour sécuriser notre planète vis-à-vis des désastres biologiques naturels ou intentionnels.

**Bernard Vallat**  
Director General, OIE

# Coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et L'OIE en matière de sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la chaîne alimentaire

*Document d'information préparé par le Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production*

## Introduction

La sécurité sanitaire des aliments suscite une inquiétude croissante à travers le monde et l'Assemblée mondiale de la santé a récemment préconisé que ce domaine soit un objectif prioritaire des responsables de la santé publique. Les progrès réalisés en matière de suivi et de surveillance montrent que le principal impact des toxi-infections alimentaires est dû à des agents pathogènes microbiologiques d'origine animale, ce qui a des implications importantes pour la profession vétérinaire tant au niveau international que national. La persistance possible de résidus chimiques dans les aliments suscite également une anxiété grandissante chez les consommateurs.

Dans le contexte actuel en matière de sécurité sanitaire des aliments, les vétérinaires et les autres professionnels de santé assument un rôle essentiel et en évolution rapide dans la prévention et le contrôle des zoonoses d'origine alimentaire (même quand les animaux ne présentent pas d'atteinte clinique), des autres sources de maladies provoquées par les aliments et des contaminants chimiques des denrées. Souvent, ils assurent cette fonction parallèlement à la prévention et à la prophylaxie et états pathologiques qui ont une importance pour la santé animale.

La mise en place d'une approche du contrôle des aliments fondée sur l'analyse des risques présents à tous les stades de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation, exige l'intégration des interventions à chacune des étapes<sup>1</sup>. En ce qui concerne le contrôle des zoonoses, on constate un recoupement des objectifs de santé publique et de santé animale et une dualité des fonctions vétérinaires. Le partage des compétences vétérinaires peut s'appliquer même en cas d'objectifs de santé publique et de santé animale différents et distincts et un certain nombre de pays étudient les possibilités de mise en œuvre de ces synergies dans le cadre de la réforme des systèmes réglementaires.

Aux termes de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) s'est vu confier la responsabilité de préparer les normes et les textes

connexes relatifs à la prévention, au contrôle et à l'éradication des maladies animales et des zoonoses. La Commission du Codex Alimentarius (CCA), quant à elle, élabore les normes et les textes afférents concernant la sécurité et l'adéquation du contrôle des aliments. La CCA et l'OIE ont

mis en place des stratégies et des mécanismes visant à coordonner et intégrer les activités en matière de sécurité sanitaire des aliments à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation, afin de mieux garantir la salubrité des denrées d'origine animale à l'échelle mondiale. Un des volets de la stratégie de l'OIE était la création d'un Groupe de travail permanent sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production chargé d'étudier, mettre au point et/ou contribuer à l'élaboration de normes et lignes directrices

internationales de sécurité sanitaire des aliments, en intégrant les bonnes pratiques en matière de production animale (y compris les aspects vétérinaires) dans la mesure où elles concernent la sécurité sanitaire des aliments et d'après une méthode basée sur les risques présents « du producteur au consommateur ».

En ce qui concerne les stratégies et les mécanismes qui visent à intégrer et mettre en œuvre les activités de sécurité sanitaire des aliments et à élaborer des bonnes pratiques en matière de production animale, l'OIE et la CCA travaillent en étroite collaboration avec le soutien des services spécialisés de la FAO et de l'OMS<sup>2</sup>.

Le Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production a élaboré un programme de travail visant à renforcer l'efficacité des Services vétérinaires<sup>3</sup> en améliorant la sécurité sanitaire des aliments à la fois à l'échelle internationale et nationale. Le Groupe de travail conseillera le Directeur général pour la mise en œuvre des stratégies de l'OIE par les moyens suivants<sup>4</sup>:

a) en examinant tous les dangers d'origine alimentaire liés aux animaux en tenant compte des priorités mondiales en matière de sécurité sanitaire des aliments ;



1- La production peut être interprétée comme une notion assez générale pour englober les animaux destinés à la consommation, l'alimentation animale, les produits fertilisants, les pesticides, les médicaments vétérinaires et tout facteur de production d'origine végétale ou animale, etc. et le cas échéant pour les applications spécifiques de la traçabilité/du suivi des produits jusqu'aux aliments.

2- Un mécanisme tripartite FAO/OMS/OIE a été créé pour améliorer la coopération entre les trois organisations.

3- Dans le cadre du présent document, "les Services vétérinaires" désignent un Système officiel d'inspection tel que défini dans les Directives de la CCA concernant la conception, le fonctionnement, l'évaluation et l'accréditation des systèmes d'inspection et de certification

des importations et des exportations alimentaires. À l'OIE, les "Services vétérinaires" désignent l'administration vétérinaire, l'ensemble des autorités vétérinaires et toutes les personnes autorisées, enregistrées ou agréées par l'organisme statutaire vétérinaire.

4- Rapport de la réunion du Groupe ad hoc de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments. Paris, 18-19 avril 2002



- b) en examinant le travail accompli par l'OIE pour faire en sorte que la sécurité sanitaire des aliments issus de la production animale s'intègre dans les activités des Commissions spécialisées et des Groupes ad hoc ;
- c) en participant pleinement à l'activité normative en matière alimentaire assurée par la CCA.

Le présent document propose une méthode pour aborder l'imbrication des rôles et des responsabilités des services vétérinaires dans les travaux de l'OIE et de la CCA.

## Composantes actuelles de la sécurité sanitaire des aliments

### Analyse des risques

L'adoption d'une approche fondée sur les risques pour élaborer les normes internationales a été fortement influencée par L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Un des principes essentiels de cet Accord est que « les membres feront en sorte que leurs mesures sanitaires ou phytosanitaires soient établies sur la base d'une évaluation, en fonction des circonstances, des risques pour la santé et la vie des personnes et des animaux ou pour la préservation des végétaux, compte tenu des techniques d'évaluation des risques élaborées par les organisations internationales compétentes ».

En élaborant le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, l'OIE a mis l'accent sur les normes concernant des dangers définis de nature biologique. Par contre, la CCA s'est essentiellement intéressée aux agents biologiques présents dans les aliments en énonçant des dispositions générales en matière d'hygiène, à savoir des codes d'usages applicables à différentes denrées alimentaires, et en prenant en compte les dangers représentés par des agents chimiques en fixant des seuils et des codes d'usage pour la réduction des niveaux de risque chimique.

L'analyse des risques offre à l'OIE et à la CCA de nouvelles possibilités d'élaboration de mesures sanitaires optimales, au titre soit de normes internationales soit de conseils techniques adressés aux gouvernements nationaux. Par ailleurs, il est impératif d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments compte tenu de l'évolution permanente de la production primaire, des techniques de préparation des aliments et du comportement des consommateurs.

Il apparaît de plus en plus que l'application d'un système général de gestion des risques représente un moyen intersectoriel susceptible d'aboutir à une réduction des risques pour la santé humaine et la santé animale<sup>5</sup> (voir ci-dessous).

### Évaluation et gestion des dangers et des risques

La prise en compte de tous les agents pathogènes responsables de toxico-infections alimentaires et du risque qu'ils représentent pour la santé

humaine est une activité essentielle de la sécurité sanitaire et une composante de base du système HACCP. La plupart des dangers liés aux aliments d'origine animale sont soit inhérents à l'animal sur pied (dus à des facteurs de production ou d'environnement) soit introduits au cours de la manipulation et de la préparation du produit.

Les problèmes de sécurité sanitaire des aliments engendrés par des animaux peuvent être subdivisés en plusieurs catégories, par ex., zoonoses résultant d'une maladie symptomatique chez des animaux, zoonoses liées à des infections asymptomatiques chez des animaux et zoonoses dues à des sources chimiques.

L'environnement peut également être à l'origine de l'introduction de matériels dangereux dans la chaîne

alimentaire et les risques peuvent être dus à une exposition professionnelle. Comme certains risques d'origine alimentaire peuvent apparaître indépendamment de toute consommation de produits d'origine animale, par ex., contamination par des agents pathogènes des animaux par la voie de l'irrigation des légumes, il convient de prendre en compte ces situations en termes de prévention et de contrôle.

Par ailleurs, il faut identifier et gérer les dangers pour la santé animale qui peuvent être détectés dans les populations animales.

Les services vétérinaires doivent gérer tous ces risques en vue d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

### « Du producteur au consommateur »

Actuellement, les Principes généraux du Codex sur l'hygiène alimentaire et les autres codes d'usages du Codex qui concernent les aliments d'origine animale représentent une forme de l'approche « du producteur au consommateur » en matière de contrôle des aliments. Toutefois, ils ne contiennent, pour l'essentiel, que des références générales à la production primaire au niveau de l'élevage.

Le Code d'usages pour l'hygiène des viandes (CAC/RCP 58-2005) identifie un certain nombre de grands segments de la chaîne alimentaire ; ceux-ci pourraient servir de modèle partiel pour l'élaboration de normes concernant la participation vétérinaire<sup>6</sup> dans les activités liées à l'hygiène des viandes à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. Il faut noter qu'une gestion optimale des risques implique souvent que l'hygiène des viandes soit soumise à des boucles itératives entre les différents segments de la chaîne alimentaire. L'efficacité du fonctionnement des bonnes pratiques d'hygiène (BPH) et du système HACCP repose sur ces échanges d'informations.

On peut recourir à plusieurs autres normes de l'OIE et du Codex pour décrire les interventions vétérinaires en matière de sécurité sanitaire tout au long de la chaîne alimentaire, notamment : Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations



<sup>5</sup> Risk Analysis in Biosecurity for Food and Agriculture by S. C. Hathaway, *Extrait du Rapport de la consultation d'experts sur la biosécurité alimentaire et agricole*. FAO, Rome 10-13 septembre 2002.

<sup>6</sup> Les mêmes principes qui s'appliquent aux Services vétérinaires doivent aussi s'appliquer dans les pays où la responsabilité d'instaurer ou de mettre en oeuvre les mesures zoonosaires incombe à une structure autre que les

Services vétérinaires ou à une autorité ou un organisme agissant au nom des Services vétérinaires (voir l'article 1.3.3.1 du Code terrestre).

alimentaires (CAC/GL 20 - 1995), Code d'usages pour l'alimentation animale (CAC/RCP 54-2004). La mise en œuvre des contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments peut faire intervenir plusieurs parties prenantes, notamment les autorités réglementaires, le secteur industriel et le public et les mesures qui sont adoptées ne sont pas nécessairement des contrôles obligatoires (par exemple, éducation des consommateurs en matière de règles pour une préparation sans danger des aliments).

Il convient d'adopter une méthode intégrée de la conception et de la mise en œuvre des systèmes réglementaires qui soit applicable à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation. Cette approche doit comprendre les éléments suivants :

- a) suivi et surveillance au niveau de l'exploitation, en prenant également en compte les données émanant de sources autres que celles des autorités réglementaires, et suivi exercé à d'autres étapes de la chaîne alimentaire, notamment lors de l'inspection des viandes ;
- b) suivi et gestion du risque lié à l'utilisation de médicaments à usage vétérinaire, notamment résistance aux antimicrobiens ;
- c) échange d'informations sur le suivi avec toutes les parties intéressées ;
- d) systèmes d'identification des animaux et traçabilité des produits d'origine animale ;
- e) utilisation des tests de diagnostic ;
- f) évaluation/reconnaissance de la compétence des autorités chargées de la sécurité sanitaire des aliments dans les pays exportateurs ;
- g) certification et assurances officielles ;
- h) capacités d'intervention d'urgence ;
- i) gestion intégrée des bases de données, recherches épidémiologiques et microbiologie prédictive ;
- j) effets potentiels sur la sécurité sanitaire des aliments du transport des animaux sur pied.



### **Dangers pour la santé animale**

Lors de la détermination du rôle et de la fonctionnalité des services vétérinaires en matière de sécurité sanitaire sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation, il conviendra

d'abord d'identifier les dangers pour la santé animale susceptibles d'être décelés dans les populations animales, d'apprécier les risques et de les gérer convenablement afin d'optimiser l'utilisation des ressources des services vétérinaires.

Les vétérinaires qui interviennent dans la sécurité sanitaire des aliments peuvent aussi jouer un rôle important en faveur des objectifs de santé animale en appliquant des mesures zoosanitaires ; la détermination du degré d'implication des vétérinaires participant à la sécurité sanitaire des aliments dans les fonctions de gestion de la santé animale doit être parfaitement étayée afin de maximiser les avantages pour les deux secteurs.

### **Qualité des aliments**

Outre l'évaluation et la gestion des risques liés à la sécurité sanitaire, la garantie de la qualité des aliments est une composante de l'hygiène alimentaire.

La CCA décrit l'hygiène alimentaire comme étant l'ensemble des conditions et mesures nécessaires pour assurer l'innocuité et la qualité des aliments à tous les stades de la chaîne alimentaire et la qualité comme étant la garantie que les aliments sont propres à la consommation humaine, selon l'usage auquel on les destine. En conséquence, la détection et l'élimination des anomalies constatées dans les produits d'origine animale qui n'ont pas d'incidence sur la santé publique doivent faire partie intégrante des programmes de sécurité sanitaire des aliments. Parmi les autres aspects liés à la qualité qui correspondent aux attentes des consommateurs figurent les conditions de certification (par exemple, les Directives générales du Codex pour l'utilisation du terme 'Halal' (CAC/GL 24-1997)).

### **Fonctionnalité**

L'efficacité de la sécurité sanitaire des aliments suppose des échanges constants et une communication sur les risques entre de nombreuses parties intéressées. Les vétérinaires et les autres professionnels de santé

## **Appréciation du risque et gestion du risque**

### **Risques pour la santé humaine liés aux aliments**

De nombreux aspects de la maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments pourraient d'ores et déjà bénéficier d'améliorations significatives, notamment dans le domaine des inspections ante-mortem et post-mortem et lors des contrôles microbiologiques. Les mesures doivent être adaptées à la diversité et à la prévalence des risques dans la population animale concernée, axées sur les principaux risques pour la santé humaine et ciblées sur les étapes de la chaîne alimentaire où elles sont les plus susceptibles de réduire les risques liés aux aliments.

Autres aspects :

- a) inspection basée sur les résultats lors des contrôles ;

peuvent être amenés à jouer un rôle majeur dans ces processus, notamment en tant qu'interface entre les services vétérinaires et les autres agences gouvernementales susceptibles de participer à la sécurité sanitaire des aliments.

Par ailleurs, la refonte de la réglementation sur la sécurité sanitaire entreprise par plusieurs pays implique la remise en question des rôles traditionnels de ces parties. Dans un nombre accru de pays, la mise en oeuvre des mesures de sécurité sanitaire est désormais du ressort du secteur privé et le rôle des Services vétérinaires évolue vers des missions de vérification et d'audit. Les vétérinaires voient ainsi s'ouvrir de nouvelles perspectives, avec leur lot de responsabilités.



### **Bien-être animal**

Le bien-être animal ne s'inscrit pas dans les attributions de la CCA mais il fait partie du mandat de l'OIE et les normes internationales sur cette question sont incluses dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE.

### **Système pluridisciplinaire**

« Un contrôle alimentaire efficace exige des apports pluridisciplinaires, scientifiques et techniques. De plus, l'utilisation de l'appréciation des risques dans le contexte actuel de sécurité sanitaire des aliments est du ressort d'un système pluridisciplinaire »<sup>7</sup>.

Toute norme issue de la coopération OIE-CCA bénéficiera de contributions pluridisciplinaires en faveur de la sécurité sanitaire des aliments.

### **Normes**

L'OIE considère que la coopération avec la CCA élargira le champ d'application et améliorera la qualité scientifique des normes, directives internationales et textes apparentés, en particulier concernant les mesures de sécurité sanitaires applicables au niveau de la ferme<sup>8</sup>.

Selon ses statuts, la CCA doit « promouvoir la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales » (Article 1[b]). L'objectif 3 du Cadre stratégique de la CCA précise que la Commission doit entretenir des contacts étroits avec l'OIE.

La coopération entre la CCA et l'OIE est actuellement axée sur les principes suivants :

a) coopération<sup>9</sup> par l'échange mutuel d'informations et la participation aux réunions

b) utilisation d'un texte commun pour l'élaboration d'une définition harmonisée des normes

c) références croisées aux normes des autres organisations

d) rédaction de textes complémentaires prenant en compte les normes existantes

## **Élaboration d'un document de l'OIE relatif à la participation des services vétérinaires aux activités de sécurité sanitaire des aliments**

Sur la base de sa coopération avec la CCA, l'OIE propose d'élaborer un document sur les

rôles et la fonctionnalité des services vétérinaires dans les activités de sécurité sanitaire des aliments. Ce document doit viser la participation des services vétérinaires aux activités de sécurité sanitaire des aliments qui englobent l'innocuité et la qualité des denrées ainsi que les zoonoses. Les travaux menés dans ces domaines contribueront à des degrés variables à « réduire les risques pour la santé humaine liés aux aliments par la prévention, l'élimination ou la maîtrise des risques inhérents aux animaux, en amont de la transformation primaire des animaux et des produits d'origine animale »<sup>10</sup>. En outre, le document doit régir la compétence vétérinaire dans d'autres aspects de la gestion des risques pour la sécurité sanitaire des aliments, par exemple politique de santé publique, conception intégrée des systèmes de surveillance des agents chimiques, certification, communication sur les risques.

Par ailleurs, les aspects fonctionnels des services vétérinaires doivent être examinés en prenant en compte les activités zoonosaires sans rapport avec la sécurité sanitaire ou la qualité des aliments.

### **Présentation**

Le cadre proposé pour l'élaboration du document de l'OIE est le suivant :

a) principes fondamentaux régissant l'intervention des services vétérinaires et les autres activités vétérinaires en matière de sécurité sanitaire des aliments ;

b) présentation sous la forme d'un « code d'usages » répondant à une approche de la sécurité sanitaire des aliments « du producteur au consommateur » ;

c) paragraphes qui développent les principes et directives applicables selon le segment de la chaîne alimentaire considéré ;

d) liens spécifiques avec d'autres textes de l'OIE et du Codex décrivant des aspects précis de la contribution vétérinaire possible, par exemple concernant la résistance aux antimicrobiens, l'alimentation animale.

7-Future Trends in Veterinary Public Health. Rapport d'un Groupe d'étude de l'OMS. OMS, Genève 2002.  
8-Résolution n° XV. 70<sup>ème</sup> Session générale de l'OIE, 2003

9-La FAO, l'OMS et l'OIE coopèrent également en fournissant un avis d'expert sur la base duquel les normes internationales sont élaborées à la fois à la CCA et à l'OIE.

10-Rapport de la réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production. Paris, 18-20 novembre 2002



## Critères

Les critères proposés pour l'élaboration du document de l'OIE sont les suivants :

- a) la prise en compte de risques de santé publique liés aux aliments du fait de dangers inhérents aux animaux, en amont de la transformation primaire des animaux et des produits d'origine animale ;
- b) l'intégration des fonctions liées à la santé et au bien-être des animaux (y compris surveillance épidémiologique) susceptibles d'être assumées par des vétérinaires qui se consacrent en priorité à la sécurité sanitaire des aliments ;
- c) l'expression d'une approche fondée sur la sécurité sanitaire des aliments « du producteur au consommateur » ;
- d) une réflexion sur l'utilisation efficace des services vétérinaires et des autres autorités compétentes ;
- e) le recours à une appréciation du risque dès que c'est possible et réalisable ;
- f) l'intégration du système HACCP, le cas échéant ;
- g) la prise en compte de la qualité des denrées<sup>11</sup> et de la sécurité sanitaire des aliments ;
- h) l'identification des contributions des vétérinaires du secteur public et privé, ainsi que des professions para-vétérinaires.

Plusieurs critères sus-mentionnés qui sont de nature « horizontale » devront être appliqués à chaque segment de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation, en décrivant des boucles itératives vers les contributions vétérinaires dans d'autres segments.

## Groupes ad hoc

Le Groupe de travail propose la création de plusieurs Groupes ad hoc chargés de la rédaction des différents modules du document de l'OIE. Chaque Groupe ad hoc doit appliquer un système général régissant la gestion des risques de toxi-infection alimentaire pour les consommateurs et décrire les contributions vétérinaires.

Chaque Groupe ad hoc doit prendre en compte les aspects modulaires et « horizontaux » de ce qui suit :

- a) cadres réglementaires et responsabilités ;
- b) activités vétérinaires liées à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, aux zoonoses et à la santé animale et au bien-être des animaux ;
- c) contributions respectives des vétérinaires du secteur public et privé, des professions para-vétérinaires et des autres parties prenantes ;
- d) utilité du partage des compétences vétérinaires pour répondre aux objectifs en matière de santé publique et de santé animale.

Le Groupe de travail propose la création de Groupes ad hoc pour traiter des questions spécifiques.

Le champ d'action, le mandat et la composition des Groupes ad hoc seront dûment définis par le Groupe de travail.

# Annexe

## Cadre général de la gestion des risques pour la santé publique et la santé animale

La conception et la mise en œuvre des mesures sanitaires doivent, autant que faire se peut, reposer sur l'application des quatre composantes d'un cadre général :

### Activités initiales de l'expert en gestion des risques

L'identification d'un problème de santé publique ou de santé animale par l'expert en gestion des risques est un processus initial qui peut amener à définir un profil de risque pour inscrire la question dans un contexte donné et fournir autant d'informations que possible afin d'orienter les actions futures. Cet expert peut demander une appréciation détaillée des risques réalisée à titre de démarche scientifique indépendante permettant d'étayer la prise de décision. Dans ce cas, il conviendra d'instaurer une stratégie d'appréciation des risques. Une fois reçu le résultat de cette appréciation, la dernière étape des activités initiales de gestion des risques consiste à l'étudier pour en évaluer l'exhaustivité et la pertinence.

### Évaluation des options de gestion du risque

Ce mécanisme permet d'identifier les options de gestion du risque potentiel puis de faire un choix en fonction des critères de décision appropriés. Il implique généralement de mettre en balance les risques anticipés à la lumière des données scientifiques et des mesures existantes. L'« optimisation » des mesures choisies en fonction de leur efficacité, de leur applicabilité et de leur faisabilité techniques est un objectif important.

### Application des mesures

L'application des mesures de santé publique et de santé animale sera généralement assujettie à des prescriptions réglementaires, l'accent étant mis en particulier sur le système HACCP. Il est souhaitable qu'une certaine souplesse soit offerte au secteur privé dans le choix des mesures à appliquer, tant qu'il est possible de démontrer que le programme global atteint les objectifs déclarés. La vérification continue des mesures sanitaires par l'autorité compétente est une action essentielle.

### Suivi et révision de la pertinence des options choisies

Cette démarche consiste à rassembler et analyser les données sur la santé publique et la santé animale. Le suivi (qui englobe la surveillance) doit permettre d'identifier les nouveaux problèmes à mesure qu'ils se font jour. Quand la preuve existe que les objectifs requis en matière de santé animale et de santé publique ne sont pas atteints, une refonte des mesures est nécessaire.

11-La qualité des aliments est décrite par la CCA comme l'assurance que les denrées alimentaires conviennent à la consommation humaine selon la destination qui leur est

assignée\*  
12-La politique d'appréciation du risque fait référence aux directives documentées (fournies par l'expert en gestion des

risques) concernant les moyens d'action possible et les jugements de valeur scientifique éventuellement nécessaires à des étapes précises de l'évaluation du risque.



## Performances, vision et stratégie : Un outil clé et un concept majeur de l'OIE pour l'évaluation des Services vétérinaires

Il est fondamental de prévenir et de réduire à leur source les maladies animales émergentes et ré-émergentes ainsi que les zoonoses pour éviter leur propagation et réduire les risques pour l'homme. Cet objectif peut être atteint en réduisant la charge en agents pathogènes et en limitant leur circulation dans la population animale.

C'est pourquoi les pays doivent être dotés de Services vétérinaires efficaces capables d'assurer une détection précoce et d'apporter une réponse rapide.

Grâce aux efforts de l'OIE, les principales organisations internationales multilatérales concernées (OMC, OMS, FAO, Banque mondiale) considèrent aujourd'hui les Services vétérinaires comme un « bien public mondial ». L'un des principaux objectifs de l'OIE, dans le cadre de son Quatrième plan stratégique, est de renforcer le développement des capacités des Services vétérinaires nationaux en incitant à l'amélioration des législations et des ressources. Cette voie permettra d'aider les Pays Membres à se conformer aux normes et lignes directrices internationales de l'OIE dans le domaine de la santé et du bien-être animal (et dans celui des zoonoses) et d'assurer la sécurité du commerce international des animaux et des produits d'origine animale.

La nécessité de renforcer les Services vétérinaires a également été réaffirmée lors du récent sommet du G8<sup>1</sup> qui s'est tenu à Saint-Petersbourg le 16 juillet 2006.

Il en ressort la nécessité d'une collaboration permanente très étroite avec tous les partenaires et acteurs impliqués, y compris ceux du secteur privé (éleveurs et organisations d'éleveurs, vétérinaires du secteur privé, négociants, exportateurs, industries de transformation, principaux détaillants et secteur de la restauration).

Les Pays Membres de l'OIE ont adopté des normes de qualité<sup>2</sup> et des lignes directrices<sup>3</sup> pour l'évaluation des Services vétérinaires. Ces textes constituent une référence mondiale pour les pays en matière de surveillance, de prévention, de prophylaxie et d'éradication des maladies animales ainsi que pour la sécurité du commerce des animaux et des produits d'origine animale. Ces normes aident les pays, et notamment les pays en développement ou en transition, à justifier les contributions demandées aux gouvernements nationaux et aux donateurs internationaux pour le développement de leurs capacités et le renforcement de leurs Services vétérinaires.

Le développement des capacités des Services vétérinaires nationaux est un facteur clé pour créer des cadres légaux efficaces et les renforcer, et notamment pour mettre en place des réseaux de détection précoce et améliorer la notification des cas suspects, la rapidité et la fiabilité des diagnostics, les délais de réponse, la chaîne nationale de commandement et les partenariats entre secteur public et secteur privé (organisations d'éleveurs

et vétérinaires du secteur privé). Cette approche permet d'apporter une réponse rapide, et aussi de maîtriser et de contenir les maladies dès les premiers stades.

C'est pourquoi l'OIE et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ont uni leurs forces pour développer un outil destiné à l'évaluation des Services vétérinaires : l'outil PVS (**Performances, Vision et Stratégie**), conformément aux normes de l'OIE, énoncées dans les chapitres 1.3.3. et 1.3.4. du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

Lors de la dernière Session générale de l'OIE, qui s'est tenue en mai 2006, une référence formelle à l'outil PVS a déjà été adoptée selon une procédure démocratique par les 167 Pays Membres de l'OIE afin d'être intégrée dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

L'outil PVS n'est pas seulement un outil d'évaluation mais également un instrument de développement qui aide les Services vétérinaires à identifier les lacunes et les points faibles, et facilite l'élaboration des programmes nationaux d'investissement et leur suivi. Cette approche procure ainsi un cadre et une justification pour obtenir des fonds de la part des donateurs internationaux, y compris de la Banque mondiale et des pays développés qui ont engagé des fonds pour aider les pays en développement ou en transition à renforcer leurs Services vétérinaires, compte tenu notamment de la situation actuelle de l'influenza aviaire hautement



pathogène (comme annoncé lors de la conférence de Beijing en janvier 2006 et confirmé à Vienne en juin 2006).

L'identification des lacunes et des points faibles fournit par ailleurs aux gouvernements un référentiel détaillé pour élaborer des politiques d'investissement et de développement des capacités de leurs SV.

L'OIE et son Centre collaborateur actuel pour la formation des vétérinaires officiels (*École Nationale des Services Vétérinaires - ENSV*) à Lyon (France) a déjà conduit deux sessions de formation sur l'outil PVS, en mai et en juillet 2006. Un nouveau Centre collaborateur situé à Buenos Aires (Argentine) vient d'être approuvé officiellement par le Comité international de l'OIE, et un autre centre situé à Minneapolis (États-Unis d'Amérique) a déclaré son intention de devenir Centre collaborateur.

En étroite collaboration avec ses Représentations régionales et sous-régionales, l'OIE a identifié et sélectionné un peu plus de 60 experts sur un total de près de 80 (provenant de toutes les régions du monde) pour suivre une formation sur l'outil PVS et compléter la dernière version du document qui le décrit. L'objectif de ces sessions de formation était de former les experts à l'évaluation de la qualité des Services vétérinaires (SV) afin que cet outil soit utilisé de manière harmonisée lors de la procédure d'évaluation. Ces réunions devaient aussi fournir l'occasion de discuter de l'utilisation et de l'amélioration de cet outil évolutif, qui a été modifié depuis sa version initiale sur la base des conclusions des séminaires.

La liste des experts de l'outil PVS certifiés par l'OIE a été adressée à la Banque mondiale. Il s'agit des seuls experts officiellement reconnus par l'OIE

et la Banque mondiale pour l'évaluation des Services vétérinaires à l'aide de l'outil PVS de l'OIE. Certains ont déjà été sollicités par la Banque mondiale pour procéder à l'évaluation des Services vétérinaires de pays qui ont demandé l'assistance de cet organisme. Les résultats à ce jour apparaissent très prometteurs.

L'OIE s'est engagée à adresser systématiquement des versions actualisées du matériel de formation et de communication à tous les experts PVS certifiés.

La Banque mondiale et l'OIE ont déjà recensé plus de 100 Pays Membres de l'OIE qui ont manifesté leur désir de bénéficier d'une évaluation des Services vétérinaires à l'aide de l'outil PVS et d'une analyse détaillée des points faibles, ce qui permettrait une assistance technique coordonnée dans les pays concernés, sur la base des programmes d'investissements nationaux et internationaux.

Grâce à une coordination avec ses Représentations régionales et sous-régionales (directement impliquées et en contact permanent avec les pays de leur région), l'OIE encourage également certains pays en développement ou en transition à procéder à leur propre auto-évaluation à l'aide de l'outil PVS. Ces évaluations seront effectuées par des experts PVS certifiés par l'OIE figurant sur la liste mentionnée plus haut.

Certains donateurs tels que la Banque mondiale et les États-Unis d'Amérique subventionnent des évaluations pilotes grâce au Fonds mondial pour la santé et le bien-être animal géré par l'OIE, dans certains pays volontaires sélectionnés à cet effet. Quinze pays sont actuellement en cours d'évaluation PVS à leur demande, dans

le cadre de ce projet pilote. La liste des pays est élaborée en coopération étroite avec les donateurs, après consultation des Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE, en tenant compte des évaluations déjà effectuées par la Banque mondiale, notamment à l'aide de l'outil PVS, et de la volonté de ces pays à être évalués. Fidèle à ses principes généraux, l'OIE s'est efforcée de respecter une distribution géographique homogène.

Cet exercice pilote aura sans aucun doute des résultats très importants, non seulement pour les pays évalués mais aussi au niveau de l'ensemble de la procédure d'évaluation, grâce à l'expérience qui sera acquise par les experts et par les donateurs. On peut en attendre une amélioration des évaluations futures et de la mise en oeuvre de l'outil PVS.

Les évaluations PVS internes et/ou externes pourraient également être utilisées comme des références fiables pour les pays partenaires qui échangent des animaux et des produits d'origine animale.

Une version provisoire du descriptif de l'outil PVS peut être téléchargée à l'adresse suivante : [http://www.oie.int/download/Projet\\_Manuel\\_AuditV4-ni-en.pdf](http://www.oie.int/download/Projet_Manuel_AuditV4-ni-en.pdf)

Le descriptif de l'outil PVS a été adressé à un groupe ad hoc de l'OIE (réunion prévue du 30 octobre au 3 novembre 2006) afin de préparer sa mise à jour régulière dans le cadre des procédures de l'OIE (par le biais de la Commission du Code et du Comité international pour présentation à la prochaine Session générale de l'OIE en mai 2007). Cette procédure de révision se poursuivra aussi longtemps que nécessaire sur une base annuelle.



# Tableau synoptique des missions et réunions sur l'influenza aviaire (IA) auxquelles l'OIE a participé

La probabilité qu'une pandémie de grippe humaine se produise est directement liée à la quantité de virus aviaire de type H5 (voire H7) circulant au niveau mondial dans les populations de volailles d'élevage. D'où l'impératif de maîtriser le virus dans ces populations d'oiseaux. Depuis 2005, l'OIE participe à de nombreuses réunions sur l'influenza aviaire, comme le montre le tableau ci-dessous.

## 2005

Date	Place	Details	Participant(s)
Janvier	24 Ho Chi Minh	Préparation de la deuxième réunion régionale FAO/OIE sur le contrôle de l'IA en Asie	T. Fujita, Y. Oketani
Février	1-3 Genève	Réunion tripartite annuelle OMS/FAO/OIE	B. Vallat, K. Ben Jebara, D. Chaisemartin, A. Schudel, M. Zampaglione, T. Fujita
Avril	23-25 Ho Chi Minh	Deuxième réunion régionale FAO/OIE sur le contrôle de l'IA en Asie	T. Fujita
	7-8 Paris	Conférence internationale OIE/FAO sur l'influenza aviaire	
Mai	19 Bangkok	Réunion préparatoire de l'atelier OIE/FAO-APHC sur l'IA (Indonésie, 15-18 août 2006)	T. Fujita
	26 Kuala Lumpur	Réunion préparatoire de la consultation OIE/FAO/OMS sur la réduction des risques d'IA (Kuala Lumpur, 4-6 juillet 2006)	T. Fujita
	17 Genève	Réunion technique sur la surveillance et les réponses à l'IA, présidée par les États-Unis d'Amérique, à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé (manifestation parallèle)	W. Droppers
Juin	18 Genève	Réunion de l'OMS sur la préparation à la pandémie de grippe et le renforcement des capacités de réponse, à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé (manifestation parallèle)	W. Droppers
	30-31 Pattaya (Thaïlande)	Réunion de suivi du groupe de travail de l'ASEAN sur l'IA hautement pathogène (IAHP)	Y. Oketani
	1-3 Pattaya (Thaïlande)	13 <sup>e</sup> réunion du groupe de travail de l'ASEAN sur les animaux d'élevage	Y. Oketani
Juillet	13-18 Corée du Nord	Mission d'évaluation de la situation nationale et d'orientation de l'assistance technique	K. Ben Jebara, D. Sibartie
	28 Luxembourg	Atelier de la CE pour la planification de la coordination des réseaux spécialisés dans la grippe aviaire et humaine	A. Schudel
Août	4-6 Kuala Lumpur	Consultation OIE/FAO/OMS sur la réduction des risques d'IA	D. Sibartie, T. Fujita, Y. Oketani
	27-29 San Francisco (USA)	Symposium de l'APEC sur la préparation à l'IA et à la pandémie de grippe	L. Barcos
Septembre	4 Washington, D.C.	Réunion technique et de coordination de la Banque mondiale sur l'IA	A. Schudel, T. Fujita
	2 Rome	Réunion des pays donateurs de la FAO sur l'IA	C. Brusckhe
	7-8 Édimbourg	Réunion des Chefs des Services vétérinaires de l'UE	B. Vallat
	10-14 Malte	2 <sup>e</sup> Conférence européenne sur l'influenza organisée par le Groupe de travail scientifique européen sur l'influenza (ESWI)	C. Brusckhe
	11 Malte	Groupe de travail de l'OMS sur l'IA	C. Brusckhe
	14-16 Nairobi	Symposium sur l'IAHP	A.S. Sidibé
Octobre	19-23 Nouméa	56 <sup>e</sup> Session de la Commission régionale de l'OMS pour le Pacifique Ouest	Y. Oketani
	23 Washington, D.C.	Réunion de la Banque mondiale sur l'IA	J.-L. Angot
	26-29 Bali	65 <sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif /29 <sup>e</sup> Session de l'APHC/ Atelier régional de OIE sur l'évaluation économique de l'IA	C. Brusckhe, Y. Oketani
	8-16 Asie du Sud-Est	Mission d'observation avec le Secrétaire d'État américain à la santé et aux services humains, M. Leavitt	A. Thiermann
	17-21 Nairobi	11 <sup>e</sup> Comité exécutif du PACE/Comité exécutif du programme Alive	B. Vallat
Novembre	23-26 Ottawa	Réunion des ministres de la santé sur l'IA	A. Thiermann
	24-26 Copenhague	2 <sup>e</sup> Atelier conjoint OMS/CE pour la planification de la préparation à la pandémie de grippe	W. Droppers
	1-2 Beijing	Symposium USA-Chine sur l'IA	D. Wilson
	2-4 Kigali (Rwanda)	Rencontre avec la FAO et la Banque mondiale pour préparer la réunion de Genève	B. Vallat, A.S. Sidibé
Décembre	7-9 Genève	Réunion OMS/FAO/Banque mondiale/OIE sur l'IA	B. Vallat, A. Thiermann, C. Brusckhe, M. Zampaglione, W. Droppers
	14-18 Séoul	Réunion de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie	B. Vallat, D. Sibartie, H. Gevers, B. Agudelo, T. Fujita, Y. Oketani, S. Forman, R.S. Abila
	23 Rome	Réunion sur l'IA à l'occasion de la 33 <sup>e</sup> Conférence de la FAO (manifestation parallèle)	J.-L. Angot
	23-24 Parme	Groupe de travail de l'EFSA sur les zoonoses	D. Chaisemartin
	1-2 Brasilia	Conférence continentale OIE/FAO/OPS/IICA sur l'IA	L. Barcos
2006	6-7 Kunming (Rép. pop. de Chine)	Conférence ministérielle pour la coopération en Asie sur l'IA	T. Fujita
	6-8 Genève	Réunion de l'OMS sur la communication en cas de pandémie mondiale	M. Zampaglione



<b>2005</b>					
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Détails</b>	<b>Participant(s)</b>		
Décembre	10-14	Kiev	Mission d'évaluation et d'étude sur l'IA en Ukraine et en République autonome de Crimée	N.T. Belev	
	12	Bruxelles	Réunion des Chefs des Services vétérinaires et des ministres en charge de la santé sur l'IA	B. Vallat	
	14-15	Bangkok	Conférence tripartite sur les partenariats public/privé pour des mesures renforcées contre l'IA	D. Wilson	
	20	Saint-Denis (France)	Haut Comité français pour la défense civile: Colloque sur la pandémie de grippe	B. Vallat	
	21-22	Ukraine	Mission d'évaluation de la situation nationale et d'orientation de l'assistance technique	A. Cristalli, S. Marangon	
<b>2006</b>					
<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Détails</b>	<b>Participant(s)</b>		
Janvier	12	Luxembourg	Réunion sur l'IA de la DG Santé et protection des consommateurs (Commission européenne)	J.-L. Angot	
	13-18	Turquie	Mission d'évaluation de la situation nationale et d'orientation de l'assistance technique	Y. Leforban	
	17-18	Beijing	Conférence Chine/Banque mondiale/Commission européenne annonçant les contributions pour la lutte contre l'IA	B. Vallat, D. Sibartie, C. Bruschke, T. Fujita, N.T. Belev, G. Murray, P. Fernandez, R. Thwala, W. Droppers	
	23-26	Bamako	Atelier de la FAO sur l'IA en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale	C. Planté, A.S. Sidibé, A. Niang	
	30	Paris	Rencontre entre l'OIE et Merial sur l'IA	B. Vallat, A. Schudel, E. Erlacher-Vindel	
	Février	31 janv. -1 <sup>er</sup> fév.	La Haye	Visite de David Nabarro aux Pays-Bas	C. Bruschke
		1-2	Le Caire	Atelier de la FAO sur l'IA en Afrique du Nord	C. Planté, H.A.A. Aidaros
		8	Sofia	Réunion de la cellule d'urgence du Conseil des ministres bulgares	N.T. Belev
		9	Bruxelles	Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale	A. Thiermann
		10-11	Buenos Aires	Réunion du plan-cadre mondial GF-TADs sur l'IA	L. Barcos
13-15		N'Djamena	Séminaire OIE/UA-IBAR/FAO	B. Vallat, D. Sibartie, J.M. Berges, A. Thiermann, H. Gevers, N. Monsalve, S. Berlaud, P. Blanc, A.S. Sidibé, C. Planté, B.J. Mtei	
15		Sofia	Réunion sur l'IA à l'ambassade américaine à Sofia	N.T. Belev	
22		Paris	Réunion du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, sur l'IA et sur les oiseaux sauvages	B. Vallat, C. Bruschke, G. Bruckner, D. Wilson, W. Droppers	
22-23		Dakar	Rencontre ministérielle sur l'IA dans les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale	A.S. Sidibé	
23- 24		Gaborone	Réunion du Conseil des ministres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)	B.J. Mtei	
Mars	23-24	Nadji (Îles Fiji)	Atelier SPC (Secrétariat général de la Communauté du Pacifique) sur la préparation à la pandémie de grippe	Y. Oketani	
	27	Washington, D.C.	Sommet sur la grippe aviaire	A. Thiermann	
	27-28	Paris	Réunion de l'OIE sur l'influenza aviaire hautement pathogène en Europe	T. Fujita, Y. Oketani	
	26 fév.-3 mars	Chiang Mai (Thaïlande)	Réunion exceptionnelle sur l'IA en Asie du Sud-Est	T. Fujita, Y. Oketani	
	2-3	Tangerang (Singapour)	Projet pilote pour le contrôle de l'IA dans certaines zones d'Indonésie	Y. Oketani	
	2-4	Chiang Mai (Thaïlande)	Réunion de la campagne SEAFMD sur l'IA	B. Vallat, D. Sibartie, P. Blanc, T. Fujita, R.S. Abila, S. Forman	
	6	Bruxelles	Réunion de coordination de l'UE sur la préparation à la pandémie de grippe	M. Zampaglione	
	7-8	Washington, D.C.	Réunion de coordination du plan-cadre mondial GF-TADs sur l'IA	L. Barcos	
	7-8	Rome	Rencontre des hauts responsables sur les politiques à mener, FAO/États-Unis/CE	C. Bruschke	
	7-9	Tswane/Pretoria	Atelier SADC/FAO sur l'influenza aviaire à déclaration obligatoire en Afrique australe	B.J. Mtei	
18-20	8-9	Paris – OIE	Projet OIE/Japon de Fonds spécial pour le contrôle de l'IA en Asie	B. Vallat, J.-L. Angot, D. Sibartie, P. Blanc, T. Fujita	
	16-17	Bamako	Rencontre régionale d'experts sur la coordination de la prévention et de la réponse à l'IA	A.S. Sidibé	
	18-19	Bamako	Atelier régional sur l'harmonisation des plans d'action contre l'IA en Afrique de l'Ouest et centrale	A.S. Sidibé	
	18-20	Curitiba (Brésil)	Réunion de réflexion sur l'impact de l'IA sur la faune sauvage (avant la tenue de la 8 <sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la biodiversité)	J. Lubroth	
	20	Kobe	Table ronde inter-agences sur l'IA organisée par le Bureau de Coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA)	Y. Oketani	
	22-23	Libreville (Gabon)	Réunion des Nations unies sur la stratégie de réponse à l'IA en Afrique	C. Planté	
	23-24	Venise	5 <sup>e</sup> Conférence européenne sur la médecine du travail et la santé au niveau mondial	C. Bruschke	
	27-30	Oudomxay (Laos)	Cours de formation sur la fièvre aphteuse, la peste porcine classique et l'IA destiné aux personnels vétérinaires travaillant au niveau municipal et provincial	S. Forman	
	28	Londres	Réunion de la Commission internationale des œufs (IEC)	C. Bruschke	



2006

Date	Lieu	Détails	Participant(s)	
	30-31	Bangkok	Rencontre entre le Fonds spécial OIE/Japon pour le contrôle de l'IA en Asie, le Directeur général de Livestock Development (Thaïlande) et la FAO	T. Fujita
Avril	3-4	Hanoï	4 <sup>e</sup> Réunion du groupe de travail de l'ASEAN sur l'IA	T. Fujita, Y. Yoshimura
	3-6	Cambridge	6 <sup>e</sup> Symposium international sur l'IA	C. Bruschke, A. Thiermann
	5-7	Hanoï	14 <sup>e</sup> Réunion du groupe de travail sectoriel de l'ASEAN sur les animaux d'élevage	T. Fujita
	7	Manille	Réunion du réseau de coordination de la Banque asiatique de développement (ADB) sur l'IA	Y. Oketani
	10-11	Nairobi	Séminaire scientifique CMS/UNEP/AEWA sur l'IA et la faune sauvage	C. Bruschke
	18-21	Beyrouth	Atelier de l'OIE sur la préparation à l'IA au Moyen-Orient	G. Bruckner, S. Berlaud
	23-20	Géorgie	Mission d'évaluation de la situation nationale et d'orientation de l'assistance technique	C.C.J.M. van der Meijs
	23-26	Beijing	2 <sup>e</sup> Réunion de planification du Partenariat de la recherche asiatique sur la pandémie de grippe	R.S. Abila
	25-26	Tokyo	Conférence sur le Fonds spécial Japon/OIE/FAO pour le contrôle de l'IAHP en Asie du Sud-Est	J.-L. Angot
Mai	27	Genève	Réunion des fabricants de vaccin	C. Bruschke
	2-4	Gaborone	Réunion du comité technique de la SADC sur les animaux d'élevage	B.J. Mtei
	4-6	Da-Nang (Vietnam)	Réunion des pays de l'APEC sur l'IAHP et la préparation à la pandémie	S. Forman
	8	Bangkok	Réunion spéciale des hauts responsables de l'initiative ACMES (Cambodge, Laos, Myanmar, Thaïlande, Vietnam) sur la préparation à la pandémie d'IA	T. Fujita
	8	Rome	Centre FAO/OIE de gestion des crises d'IAHP et d'autres maladies animales transfrontalières	C. Bruschke
	9-10	Bangkok	Réunion restreinte sur le contrôle de l'IAHP en Asie et rencontre avec le Bureau régional de la FAO à Bangkok	T. Fujita, Y. Yoshimura, I. Koike
	15-17	Uppsala	3 <sup>e</sup> Atelier conjoint OMS/CE/ECDC sur la planification de la préparation à la pandémie de grippe	A. Thiermann
	16	Genève	Réunion de la Banque mondiale sur la communication en matière d'IA	M. Zampaglione
	16-18	Vienne	Réunion des consultants FAO/AIEA : dispositifs et instruments d'alerte précoce en cas d'IA	I. Capua, I. Brown
Juin	30-31	Rome	Conférence FAO/OIE sur l'IA et les oiseaux sauvages	C. Bruschke
	6-7	Vienne	Réunion des hauts responsables du Partenariat international sur la grippe aviaire et la grippe pandémique EU/USA (IPAPI)	B. Vallat, A. Thiermann, C. Bruschke, M. Zampaglione, P. Blanc, N.T. Belev, C. Bruschke
	12-13	Almaty (Kazakhstan)	Table ronde USA/CE/Banque mondiale /Banque asiatique de développement/UNICEF sur l'IA	
	14-16	Nairobi	La réponse de la communauté scientifique à l'IA, notamment concernant les besoins des pays en développement (ILRI-IFPRI)	B.J. Mtei
	12-16	Djakarta, Vientiane	Visites de l'OIE et de la FAO concernant le contrôle de l'IAHP dans ces pays, dans le cadre du programme du Fonds spécial japonais	I. Koike
	18	Lisbonne	Symposium parallèle au 12 <sup>e</sup> Congrès de la Société internationale des maladies infectieuses (ISID) sur le thème « Détection précoce et réponse rapide aux maladies animales et aux zoonoses »	G. Bruckner, C. Bruschke
	20	Bruxelles	Groupe de travail de l'IFAH sur l'IA	Y. Oketani
	19-21	New Delhi	Atelier FAO de démarrage de l'aide d'urgence pour le contrôle et la prévention de l'IA en Asie du Sud-Est	
	19-23	Yangon (Myanmar)	Mission conjointe OIE/FAO dans le cadre du programme du Fonds spécial Japon/OIE pour le contrôle de l'IAHP à la source	Y. Yoshimura
	20-23	Abuja (Nigeria)	Réunion des ministres des pays d'Afrique de l'Ouest sur l'IA	A.S. Sidibé
	22	Santiago de Chile	Projet de mise en œuvre de la coopération technique sur l'IA dans les Amériques	L. Barcos
	26-28	Buenos Aires	Atelier régional sur le risque et sur la communication liée à la préparation d'urgence à la pandémie d'IA (OPS)	Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques
	25-28	Oslo	4 <sup>e</sup> Conférence internationale sur les vaccins vétérinaires et le diagnostic (IVVDC)	C. Bruschke
Juillet	29-30	Paris	Première Conférence internationale sur l'IA, Institut Pasteur	C. Bruschke
	10	Genève	Conseil économique et social des Nations unies	A. Thiermann
	24-26	Washington, D.C.	Groupe de communication inter-agences sur l'IA et la pandémie de grippe dans les Amériques	M. Zampaglione, L. Barcos
Septembre	27-28	New Delhi	Réunion ministérielle sur la préparation à l'IA en Asie du Sud	T. Fujita
	18	Guadalajara (Mexique)	World Poultry Forum (Forum mondial de l'aviculture)	Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques
	21-22	Genève	Actualisation de la recherche fondamentale sur les infections humaines dues aux virus de l'influenza aviaire (OMS)	C. Bruschke
Octobre	2-4	Île-de-France	Colloque de l'INRA « Émergences 2006 »	K. Ben Jebara
	19-20	Strasbourg	Symposium de l'EDQM (Pharmacopée européenne) sur les conditions applicables aux vaccins contre l'IA	C. Bruschke
Novembre	3	Utrecht	L'IA chez les oiseaux et sa prophylaxie (Faculté de m. vétérinaire d'Utrecht)	C. Bruschke
Décembre	5-8	Lyon	Maladies émergentes : problèmes liés à la préparation et à la mise en œuvre	K. Ben Jebara, G. Bruckner
	5-7	Bamako	Réunion des hauts fonctionnaires sur l'IA et la pandémie de grippe	B. Vallat, C. Bruschke
			<b>2007</b>	
Février	23-25	Vienne	Réunion internationale sur les maladies émergentes et la surveillance (IMED)	G. Bruckner, K. Ben Jebara
Mars		Vérone	La vaccination, un instrument pour la prophylaxie de l'IA dans le monde, une conférence OIE/FAO organisée avec la participation et le soutien de la CE	

# nouvelles publications

Toutes ces publications sont en vente sur le site de la boutique électronique de l'OIE [www.oie.int](http://www.oie.int) (publications)

## Code sanitaire pour les animaux aquatiques

Neuvième édition, 2006

Format : 29,7 x 21 cm

ISBN 92-9044-674-9

Prix : 40 €



L'objectif du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* (ci-après dénommé le « *Code aquatique* ») est d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux aquatiques (poissons, mollusques et crustacés) et de leurs produits dérivés, grâce à la définition détaillée des mesures sanitaires que les Autorités vétérinaires des pays importateur et exportateur doivent appliquer afin d'éviter le transfert d'agents pathogènes pour l'animal ou pour l'homme, tout en prévenant l'instauration de barrières sanitaires injustifiées. Les

mesures sanitaires figurant dans le *Code aquatique* (présentées sous forme de normes, lignes directrices et recommandations) sont formellement adoptées par le Comité international de l'OIE. La neuvième édition intègre les amendements apportés au *Code aquatique* par le Comité international de l'OIE lors de la 74<sup>e</sup> Session générale tenue en mai 2006. Ces amendements sont insérés dans les chapitres révisés portant sur les sujets suivants : définitions, critères d'inscription des maladies des animaux aquatiques, maladies de la liste de l'OIE, nécrose hématoïétique épizootique, nécrose hématoïétique infectieuse, virémie printanière de la carpe, septicémie hémorragique virale, anémie infectieuse du saumon, syndrome ulcératif épizootique, iridovirose de la daurade japonaise, infection à *Bonamia ostreae*, infection à *Bonamia exitiosa*, infection à *Haplosporidium nelsoni*, infection à *Marteilia refringens*, infection à *Mikrocytos mackini*, infection à *Perkinsus marinus*, infection à *Perkinsus olseni* et infection à *Xenohalotis californiensis*. Sont supprimés de la présente édition les chapitres portant sur trois maladies des mollusques, à savoir l'infection à *Mikrocytos roughleyi*, l'infection à *Haplosporidium costale* et l'infection à *Marteilia sydneyi*.

Le *Code aquatique* peut être consulté sur le site Web de l'OIE à l'adresse [www.oie.int/fr/normes/fcode/fr\\_sommaire.htm](http://www.oie.int/fr/normes/fcode/fr_sommaire.htm).

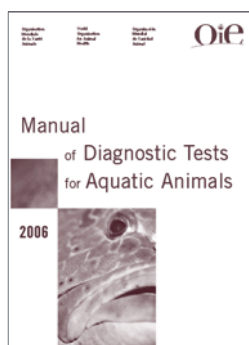
## Manual of Diagnostic Tests for Aquatic Animals (Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques) Manuel aquatique

5<sup>e</sup> édition, 2006

Format : 21 x 29,7 cm

ISBN 92-9044-682-X

Prix : 40 €



L'objectif du *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* (ci-après dénommé le *Manuel aquatique*) est de proposer une approche uniforme pour poser le diagnostic des maladies figurant dans le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* ainsi que d'autres maladies pertinentes au regard des échanges internationaux, de telle sorte que les conditions exigées pour la certification sanitaire dans le cadre des échanges internationaux d'animaux aquatiques et de leurs produits puissent être satisfaites.

En dépit du grand nombre de publications disponibles sur le diagnostic et le contrôle des maladies des animaux aquatiques, le *Manuel aquatique* est un document de référence décrivant les techniques de diagnostic applicables aux maladies listées par l'OIE ainsi qu'à d'autres maladies importantes pour les échanges internationaux ; étant destiné aux

laboratoires de pathologie des animaux aquatiques répartis à travers le monde, il contribue à renforcer leur efficacité et à promouvoir des avancées dans le domaine de la santé des animaux aquatiques au niveau mondial. Les conditions exigées figurant dans le *Manuel aquatique* sont des normes internationales reconnues par l'Organisation mondiale du commerce.

C'est la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OIE qui est chargée de recueillir tous les documents requis pour donner sa cohérence à l'ouvrage, et l'ensemble des chapitres contenus dans le *Manuel aquatique* est adressé aux Pays Membres de l'OIE pour commentaires et révision. Le *Manuel aquatique* est amendé et mis à jour en continu au fur et à mesure de la diffusion d'informations nouvelles ayant trait aux maladies des animaux aquatiques en général et aux maladies émergentes en particulier. Il est envisagé de publier une nouvelle édition de cet ouvrage environ tous les deux ans ; tout amendement apporté entre deux éditions sera mis à disposition sur le site Web de l'OIE à l'adresse [www.oie.int/eng/normes/fmanual/A\\_summry.htm](http://www.oie.int/eng/normes/fmanual/A_summry.htm).

## Code sanitaire pour les animaux terrestres 2006

Quinzième édition  
ISBN 92-9044-678-1  
Format 29,7 x 21 cm  
730 p.  
Prix : 55€



L'objectif du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (ci-après dénommé « *Code terrestre* ») est d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres et de leurs produits dérivés, grâce à la définition détaillée des mesures sanitaires que les Autorités vétérinaires des pays importateur et exportateur doivent appliquer afin d'éviter le transfert d'agents pathogènes pour l'animal ou pour l'homme, tout en prévenant la création de barrières sanitaires injustifiées au commerce. Les annexes contiennent des lignes directrices sur le bien-être animal.

Les mesures sanitaires recommandées dans le *Code terrestre* (présentées sous forme de normes, lignes directrices et recommandations) sont formellement adoptées par le Comité international de l'OIE.

La quinzième édition intègre les amendements apportés au *Code terrestre* lors de la 74<sup>e</sup> Session générale tenue en mai 2006. Ces amendements ont été insérés dans les chapitres et annexes portant sur les sujets suivants : définitions générales, évaluation des Services vétérinaires, lignes directrices pour l'évaluation des Services vétérinaires, zonage et compartimentation, critères d'inscription de maladies sur la liste de l'OIE, fièvre aphteuse, fièvre catarrhale du mouton, encéphalopathie spongiforme bovine, peste porcine classique, influenza aviaire, anémie infectieuse des équidés, piroplosme équine et rhinopneumonie équine. Y sont également introduites des annexes révisées ayant trait à la surveillance de la fièvre aphteuse, de l'encéphalopathie spongiforme bovine et de l'influenza aviaire, à la semence de bovins et de petits ruminants ainsi qu'au bien-être animal (y compris le transport d'animaux par voies maritime et terrestre, l'abattage d'animaux et la mise à mort d'animaux à des fins prophylactiques). De même, sont intégrées à la présente édition trois nouvelles annexes dédiées aux inspections *ante mortem* et *post mortem*, à l'identification et à la traçabilité des animaux vivants et à l'élimination des carcasses d'animaux, ainsi de nouvelles lignes directrices sur l'inactivation du virus de l'influenza aviaire.

Dans une première partie sont présentés les définitions des termes-clés ou expressions-clés utilisés, la liste des maladies animales visées par l'OIE, les modalités d'inscription sur la

liste de l'OIE et de déclaration de ces maladies au niveau international, les règles d'éthique en matière d'échanges internationaux et de certification, les principes de l'analyse de risque à l'importation, ainsi que la façon dont doivent s'organiser les procédures d'importation et d'exportation.

Une seconde partie s'attache à examiner, pour chaque maladie animale considérée par l'OIE comme importante dans les échanges internationaux, les conditions sanitaires auxquelles un pays exportateur doit répondre, en fonction des maladies sévissant sur son territoire, afin d'assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux terrestres vivants, de semence, d'embryons, de produits carnés ou laitiers et d'autres produits d'origine animale.

Des annexes rappellent les épreuves diagnostiques à mettre en oeuvre avant l'exportation (faisant ainsi le lien avec le *Manual of Diagnostic Tests and Vaccines for Terrestrial Animals* de l'OIE), et décrivent les modalités du contrôle sanitaire et de l'hygiène spécialement dans le domaine de la reproduction, les procédés d'inactivation des agents pathogènes, les conditions de bien-être animal durant les transports internationaux d'animaux et durant l'abattage ou la mise à mort d'animaux à des fins prophylactiques, les principes généraux applicables aux systèmes de surveillance et de suivi pour la reconnaissance du statut indemne d'une maladie/infection données, les lignes directrices pour la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production ainsi que celles pour l'antibiorésistance.

En fin d'ouvrage sont présentés les modèles de certificats vétérinaires internationaux approuvés par l'OIE.

Le *Code terrestre* est un document de référence indispensable à tous les opérateurs concernés par les échanges internationaux d'animaux terrestres et de leurs produits dérivés. Compte tenu de la nécessité d'y intégrer les dernières informations scientifiques disponibles, il fait l'objet d'éditions annuelles. Sa quinzième édition est parue en août 2006.

Le *Code terrestre* peut être consulté sur le site Web de l'OIE à l'adresse [www.oie.int/fr/normes/fr\\_mcode.htm](http://www.oie.int/fr/normes/fr_mcode.htm).

## web : les nouveautés

La page d'accueil du site public de l'OIE a été révisée pour améliorer sa visibilité et lecture. Une nouvelle rubrique a été ajoutée à la page d'accueil : la rubrique « *Bulletin en ligne* » permet de télécharger

les *Bulletins* à partir du 1<sup>er</sup> numéro de 2006.

Le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* 2006 a été mis en ligne.

Un nouveau site d'information des Délégués plus sécurisé a été mis en

place, il ne sera accessible que pour les Délégués et les personnes autorisées disposant d'un nom d'utilisateur et mot de passe qui leur sont délivrés par l'OIE. L'ancien site d'information des Délégués a été fermé à partir de la mi-juillet 2006.



# réunions et visites

De février à juin 2006

## Février 2006 (suite)

### **Réunion sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Europe**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général, et les collaborateurs du Bureau central, le Professeur N.T. Belev, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe et Représentant régional pour l'Europe de l'Est, ainsi que le Docteur G. Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient, ont participé à la Réunion sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en Europe, qui s'est tenue au siège de l'OIE, à Paris (France), les 27 et 28 février 2006.

## Mars 2006 (suite)

### **Réunion sur l'influenza aviaire (Suivi de la conférence de Pékin en préparation de la conférence de Vienne), Washington D.C.**

Le Docteur Jean-Luc Angot, Directeur général adjoint chargé de l'administration, des finances et des ressources humaines et le Docteur Philippe Blanc, Coordinateur Fonds Mondial Santé et Bien-être Animal

ont participé à une réunion organisée par la Banque mondiale le 28 mars 2006 sur l'influenza aviaire.

### **Rencontre entre l'OIE et le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général et le Docteur D. Sibartie, Chef du Service des Actions régionales, ont rencontré Ben Bradshaw, sous-secrétaire d'État au ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales afin de renforcer la coopération entre l'OIE et le Royaume-Uni et d'envisager les modalités d'appui du Royaume-Uni à l'OIE dans le cadre des engagements pris par ce pays lors de la conférence de Pékin pour lutter contre l'influenza aviaire. Cette rencontre s'est tenue à Londres (Royaume-Uni) le 28 mars 2006.

### **Conférence internationale destinée à promouvoir le bien-être animal**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général et le Docteur A. Petrini, Adjoint au Chef de Service de l'information sanitaire ont

été invités par la Présidence autrichienne de l'Union Européenne pour intervenir lors de la Conférence internationale destinée à promouvoir le bien-être animal qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique) les 29 et 30 mars 2006.

### **35<sup>e</sup> réunion du Comité SPS de l'Organisation Mondiale du Commerce**

Le Docteur D. Wilson, Directeur général adjoint, et la Docteure T. Ishibashi, Chef de projet, Service du commerce international de l'OIE, ont participé à la 35<sup>e</sup> réunion du Comité SPS de l'OMC, qui s'est tenue à Genève (Suisse), les 29 et 30 mars 2006.

## Avril 2006

### **Assemblée générale des Pays Membres de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV/IPPC)**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général et le Docteur D. Wilson, Directeur général adjoint, ont participé à l'Assemblée générale des Pays Membres de la Convention Internationale pour la Protection des végétaux (CIPV/IPPC), qui s'est tenue à Rome (Italie) le 3 avril 2006.

### **Quatrième réunion du Groupe de travail de l'ANASE sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)**

Le Docteur T. Fujita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, et le Docteur S. Yoshimura, Représentant régional adjoint pour l'Asie et le Pacifique, ont représenté l'OIE lors de la quatrième Réunion du Groupe de travail de l'ANASE sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), qui a eu lieu à Hanoi (Vietnam), les 3 et 4 avril 2006.

### **Projet de surveillance sérologique de la fièvre aphteuse et de la peste porcine classique**

Le Docteur S. Forman, Conseiller technique de l'UCR de l'OIE pour la Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est (SEAFMD), a représenté l'OIE dans le cadre du projet de surveillance sérologique de la fièvre aphteuse et de la peste porcine classique dans la Zone du Bas-Mékong, au Vietnam et au Cambodge (programme défini par l'UCR

du SEAFMD et financé par le projet BASD/FAO), organisé dans la Province de Takeo (Cambodge), le 3 et 4 avril 2006.

### **6<sup>e</sup> Symposium international sur l'influenza aviaire**

La Docteure Ch. Bruschke, Chef de projet, Service scientifique et technique, le Docteur A. Thiermann, Conseiller spécial du Directeur général, ainsi que Madame A. Souyri, adjointe au Chef du Service des Publications de l'OIE, ont participé au 6<sup>e</sup> Symposium international sur l'influenza aviaire organisé à Cambridge (Royaume-Uni) du 3 au 6 avril 2006.

### **Première Session de la Commission de la CIPV sur les mesures phytosanitaires**

Le Docteur D. Wilson, Chef du Service du commerce international de l'OIE, a participé à la première Session de la Commission de la CIPV sur les mesures phytosanitaires qui a eu lieu à Rome (Italie) du 3 au 7 avril 2006.

### **Séminaire sur le dialogue et les activités communes entre les Pays Membres de l'OIE et de l'Union Européenne et les autres membres de la**

### **Commission régionale de l'OIE pour l'Europe**

Le Docteur J.-L. Angot, Directeur général adjoint chargé de l'administration, des finances et des ressources humaines, le Docteur D. Chaisemartin, Chef du Service de l'administration et des systèmes de gestion et le Professeur N.T. Belev, Président de la Commission régionale pour l'Europe et Représentant régional pour l'Europe de l'Est de l'OIE, ont participé aux séminaires sur le dialogue et les activités communes des Pays Membres de l'OIE qui font partie de l'Union européenne et les autres Pays Membres de l'OIE qui font partie de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe. Ils se sont tenus à Skopje (Ex République Yougoslave de Macédoine) les 4 et 5 avril 2006 et à Tirana (Albanie) les 6 et 7 avril 2006.

### **Conférence internationale annuelle sur la réglementation des médicaments vétérinaires en Europe**

La Docteure Ch. Bruschke, Chef de projet, Service scientifique et technique de l'OIE, a participé à la Conférence internationale annuelle sur la réglementation des

médicaments vétérinaires en Europe qui a eu lieu à Londres (Royaume-Uni) le 5 avril 2006.

### **14<sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail sectoriel de l'ANASE sur l'élevage**

Le Docteur T. Fujita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, a représenté l'OIE lors de la 14<sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail sectoriel sur l'élevage, qui s'est tenue à Hanoï (Vietnam) du 5 au 7 avril 2006.

### **Réunion du Réseau de coordination de la BASD sur l'influenza aviaire**

Le Docteur Y. Oketani, Représentant régional adjoint pour l'Asie et le Pacifique, a représenté l'OIE lors de la Réunion du Réseau de coordination de la BASD pour l'influenza aviaire, qui s'est tenue à Manille (Philippines) le 7 avril 2006.

### **Séminaire scientifique sur l'influenza aviaire, l'environnement et les oiseaux migrateurs**

La Docteure Ch. Bruschke, Chef de projet, Service scientifique et technique de l'OIE, a participé au séminaire scientifique sur l'influenza aviaire, l'environnement et les oiseaux migrateurs, organisé à Nairobi (Kenya), les 10 et 11 avril 2006.

### **23<sup>e</sup> Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP)**

Le Docteur F. Berlingieri, adjoint au Chef du Service du commerce international de l'OIE, et le Docteur W. Droppers, Chef de projet auprès du Directeur général, ont participé au 23<sup>e</sup> Comité du Codex sur les principes généraux, organisé à Paris (France) du 10 au 14 avril 2006.

### **Recherche de stratégies inter-régionales et intersectorielles visant à faire face à l'influenza aviaire dans les populations animales et humaines**

Le Docteur A. Thiermann, Conseiller spécial du Directeur général, et le Professeur N.T. Belev, Président de la Commission régionale pour l'Europe et Représentant régional pour l'Europe de l'Est de l'OIE, a représenté l'OIE dans le cadre de la Recherche de stratégies inter-régionales et intersectorielles visant à faire face à l'influenza aviaire dans les populations animales et humaines, organisée à Ankara (Turquie), les 12 et 13 avril 2006.

### **Atelier sur l'état de préparation en cas d'influenza aviaire au Moyen-Orient**

Le Docteur G. Brückner, Chef du Service scientifique et technique de l'OIE, et le Docteur S. Berlaud, Chef de projet, Service des activités régionales de l'OIE, ont participé à l'Atelier sur l'état de préparation en cas d'influenza aviaire au Moyen-Orient, organisé à Beyrouth (Liban) du 18 au 21 avril 2006.

### **Réunion du Conseil intergouvernemental chargé des questions vétérinaires des pays membres de la Communauté des États indépendants (CEI)**

Le Professeur N.T. Belev, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe et Représentant régional pour l'Europe de l'Est, ont représenté l'OIE lors de la Réunion du Conseil intergouvernemental chargé des questions vétérinaires des pays membres de la Communauté des États indépendants (CEI), qui a eu lieu à Tashkent (Ouzbékistan) du 18 au 21 avril 2006.

### **Réunion d'information sur le bilan de la situation alimentaire et mise en œuvre des recommandations sur la sécurité alimentaire**

### **au Sahel et en Afrique de l'ouest (OCDE)**

Le Docteur P.S. Seck, Assistant du Coordonnateur du Fonds Mondial pour la santé et le bien-être des animaux, a participé à la réunion d'information sur le bilan de la situation alimentaire et mise en œuvre des recommandations sur la sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'ouest, qui s'est tenue à l'OCDE, Paris (France), le 20 avril 2006.

### **32<sup>e</sup> Conférence internationale de l'Association pour le transport des animaux (AATA)**

Le Docteur J. Pinto, adjoint au Chef du Service du commerce international, a participé à la 32<sup>e</sup> Conférence internationale de l'Association pour le transport des animaux (AATA), qui a eu lieu à Amsterdam (Pays-Bas) du 23 au 25 avril 2006.

### **Session de formation du personnel vétérinaire des provinces et des districts sur la fièvre aphteuse et la peste porcine classique**

Le Docteur S. Forman, Conseiller technique de l'UCR de l'OIE de la campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du

Sud-Est (SEAFMD), a représenté l'OIE lors de la Session de formation du personnel vétérinaire des provinces et des districts sur la fièvre aphteuse et la peste porcine classique, organisée à Son La (Vietnam) du 23 au 25 avril 2006.

### **2<sup>e</sup> Réunion du Partenariat de recherche en Asie sur la grippe pandémique**

Le Docteur R.C. Abila, Coordinateur régional de la Campagne SEAFMD, a représenté l'OIE lors de la 2<sup>e</sup> Réunion du Partenariat de recherche en Asie sur la grippe pandémique, qui s'est déroulée à Pékin (RP de Chine) du 23 au 26 avril 2006.

### **6<sup>e</sup> Comité Exécutif de l'initiative ALive, 12<sup>e</sup> Comité-Conseil du programme PACE, 1<sup>er</sup> Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Afrique, Contacts bilatéraux avec les autorités maliennes**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général, le Docteur D. Sibartie, Chef du Service des Actions régionales, le Docteur J.-M. Bergès, Chargé de mission, le Docteur Ph. Blanc, Chargé de mission, le Docteur A. Samba Sidibe, Représentant régional pour l'Afrique, la Docteure C. Planté, Chargée de mission, le Docteur B. Mtei,

Coordinateur et le Docteur G. Guidot, Centre collaborateur OIE/ENSV, ont participé au 6<sup>e</sup> Comité Exécutif de l'initiative ALive, au 12<sup>e</sup> Comité-Conseil du programme PACE, au 1<sup>er</sup> Comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Afrique et ont eu des contacts bilatéraux avec les autorités maliennes. Ces différents comités se sont tenus à Bamako (Mali) du 23 au 29 avril 2006.

### **1<sup>ère</sup> Conférence mixte MAFF-Japon/OIE/FAO sur le programme axé sur le fond fiduciaire spécial pour la lutte contre l'IAHP à la source en Asie du Sud-Est**

Le Docteur J-L Angot, Directeur général adjoint chargé de l'administration, des finances et des ressources humaines et le Docteur T. Fujita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, ainsi que ses collaborateurs, ont participé à la réunion « 1st MAFF-Japan/OIE/FAO joint Conference on Special Trust Fund Programme for HPAI Control at source in Southeast Asia » qui s'est tenue à Tokyo (Japon) les 25 et 26 avril 2006.



## Mai 2006

### **Réunion sur l'état de préparation de l'Amérique et des Caraïbes en**

### **matière d'influenza aviaire**

Le Docteur A. Schudel, Consultant pour l'OIE Americas, a représenté l'OIE lors de la Réunion sur l'état de préparation de l'Amérique et des Caraïbes en matière d'influenza aviaire, tenue à Lima (Pérou), du 3 au 5 mai 2006.

### **Séminaire sur le dialogue et les activités communes entre les Pays Membres de l'OIE et de l'Union Européenne et les autres membres de la**

### **Commission régionale de l'OIE pour l'Europe**

Le Professeur N.T. Belev, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe et Représentant régional pour l'Europe de l'Est, le Docteur G. Brückner, Chef du Service scientifique et technique, et le Docteur F. Berlingieri, adjoint au Chef du Service du commerce international de l'OIE, ont participé au Séminaire sur le dialogue et les activités communes entre les Pays Membres de l'OIE de l'UE et les autres Pays Membres de l'OIE de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, organisé à Belgrade

(Serbie-et-Monténégro), les 4 et 5 mai 2006.

### **Réunion de l'APEC sur l'état de préparation à la grippe aviaire pandémique**

Le Docteur S. Forman, Conseiller technique de l'UCR de l'OIE de la campagne SEAFMD, a représenté l'OIE lors de la Réunion de l'APEC sur l'état de préparation à la grippe aviaire pandémique, qui a eu lieu à Da-Nang (Vietnam) du 4 au 6 mai 2006.

### **Réunion des Chefs des Services vétérinaires de l'Union européenne à l'invitation de la Présidence autrichienne**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général, a participé à la réunion des Chefs des Services vétérinaires de l'Union européenne à l'invitation de la Présidence autrichienne, qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique) le 5 mai 2006.

### **L'ACMECS Special SOM sur les plans d'intervention en cas de pandémie d'influenza aviaire**

Le Docteur T. Fujita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, a représenté l'OIE lors de l'ACMECS Special SOM sur les plans de

préparation en cas de pandémie d'influenza aviaire, organisé à Bangkok (Thaïlande) le 8 mai 2006.

### **Centre FAO/OIE de gestion des crises liées à l'IAHP et d'autres maladies animales transfrontalières**

La Docteure Ch. Brusckhe, Chef de projet, Service scientifique et technique, a participé à la Réunion des principaux intervenants du Centre FAO/OIE de gestion des crises liées à l'IAHP et d'autres maladies animales, qui s'est tenue à Rome (Italie) le 8 mai 2006.

### **Réunion du groupe des membres de base sur la lutte contre l'IAHP en Asie**

Le Docteur T. Fujita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, le Docteur S. Yoshimura, Représentant régional adjoint pour l'Asie et le Pacifique (Coordinateur du projet de l'OIE sur l'IAHP) et le Docteur I. Koike, Consultant de la Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique, ont représenté l'OIE lors de la Réunion du Groupe des membres de base, tenue à Bangkok (Thaïlande), les 9 et 10 mai 2006.

### **Premier Congrès panaméricain sur les zoonoses et 5<sup>e</sup> Congrès argentin des zoonoses**

Le Docteur A. Schudel, Consultant OIE, a représenté l'OIE lors du Congrès panaméricain sur les zoonoses et du 5<sup>e</sup> Congrès argentin des zoonoses, qui ont eu lieu à La Plata (Argentine) du 10 au 12 mai 2006.

### **3<sup>e</sup> Atelier mixte CE/ECDC/OMS sur l'état de préparation en cas de pandémie d'influenza**

Le Docteur A. Thiermann, Conseiller spécial du Directeur général, a participé au 3<sup>e</sup> Atelier mixte CE/ECDC/OMS sur l'état de préparation en cas de pandémie d'influenza organisé à Uppsala (Suède) du 15 au 17 mai 2006.

### **Réunion spéciale des Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général, et les collaborateurs du Bureau central, le Docteur A.B. Niang, Président de l'OIE, le Docteur G. Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient, le Professeur N.T. Belev, Représentant régional de l'OIE pour l'Europe de l'Est,



le Docteur L.O. Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques, le Docteur T. Fujita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, le Docteur B. Mtei, Coordinateur de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique, le Docteur R. Abila, Coordinateur régional de la SEAFMD et le Docteur S. Forman, Conseiller technique pour la SEAFMD, ont participé à la Réunion spéciale des Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE qui s'est tenue au siège de l'OIE, à Paris (France) le 20 mai 2006.

**Conférence internationale : "Prion Diseases of Domestic Livestock" (maladies à prions des animaux d'élevage domestiques)"**

La Docteure E. Erlacher-Vindel, adjointe au Chef du Service scientifique et technique de l'OIE, le Docteur A. Thiermann, Conseiller spécial du Directeur général, et le Docteur R. Dugas, Chef du Service des publications de l'OIE, ont participé à la Conférence internationale sur le thème « Prion Diseases of Domestic Livestock » (maladies à prions des animaux d'élevage domestiques), organisée

à Heathrow, Londres (Royaume-Uni) du 28 au 30 mai 2006.

**Conférence FAO/OIE sur les animaux sauvages et l'influenza aviaire**

Le Docteur G. Brückner, Chef du Service scientifique et technique de l'OIE et la Docteure Ch. Bruschke, Chef de projet, Service scientifique et technique de l'OIE, ont participé à la Conférence FAO/OIE sur les animaux sauvages et l'influenza aviaire, tenue à Rome (Italie), les 30 et 31 mai 2006.

**Plateforme technologique européenne sur la santé animale dans le monde (ETPGAH)**

La Docteure E. Erlacher-Vindel, adjointe au Chef du Service scientifique et technique de l'OIE, a participé à la Plateforme technologique européenne sur la santé animale dans le monde (ETPGAH), organisée à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 2006.

**Séminaire de l'Assemblée générale de l'Association Vétérinaire Euro-Arabe**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général et le Docteur D. Chaisemartin,

Chef du Service de l'administration et des systèmes de gestion, ont participé au séminaire de l'Assemblée générale de l'Association Vétérinaire Euro-Arabe sur l'identification et la traçabilité des animaux et sur l'influenza aviaire, qui s'est tenu à Porto (Portugal) du 31 mai au 2 juin 2006.

**Juin 2006**

**Conférence mondiale sur la grippe aviaire**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général, le Docteur A. Thiermann, Président de la Commission du Code, Madame M. Zampaglione, Responsable de la Mission communication, la Docteure Ch. Bruschke, Chargée de mission et le Docteur Ph. Blanc, Consultant, ont participé à la conférence mondiale sur la grippe aviaire co-organisée par la Présidence autrichienne de l'Union européenne, la Commission européenne et les Etats-Unis d'Amérique qui s'est tenue à Vienne (Autriche) du 5 au 7 juin 2006. Ils ont également participé à des réunions bilatérales avec les donateurs pour faire le point sur les différents projets d'appui financier à l'OIE dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire.

**Séminaire FAO-ICAR sur l'identification et la traçabilité**

Le Docteur D. Chaisemartin, Chef du Service de l'administration et des systèmes de gestion, a participé au Séminaire FAO-ICAR sur l'identification et la traçabilité, qui s'est tenu à Kuopio (Finlande) du 5 au 7 juin 2006.

**Réunion relative à la surveillance des foyers de fièvre aphteuse au Vietnam et à l'aide à apporter au gouvernement pour lutter contre l'épidémie en cours**

Le Docteur R.C. Abila, Coordinateur régional de la Campagne SEAFMD et le Docteur N. Hungerford, Responsable de la Communication pour la Campagne SEAFMD, ont représenté l'OIE lors de la Réunion relative à la surveillance des foyers de fièvre aphteuse au Vietnam et à l'aide à apporter au gouvernement pour lutter contre l'épidémie en cours, réunion qui s'est tenue à Hanoï (Vietnam) du 7 au 10 juin 2006.

**« Policy Committee » du STDF**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général, le Docteur

D. Sibartie, Chef du Service des Actions régionales et Docteur A. Thiermann, Président de la Commission du Code, ont participé au « Policy Committee » du STDF, puis le Docteur B. Vallat a rencontré Monsieur Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC. Cette réunion s'est tenue à Genève (Suisse) les 8 et 9 juin 2006.

### **25<sup>e</sup> Conférence Régionale pour l'Europe de la FAO**

Le Docteur J.-L. Angot, Directeur général adjoint chargé de l'administration, des finances et des ressources humaines, a participé à la 25<sup>e</sup> Conférence Régionale pour l'Europe de la FAO, qui s'est tenue à Riga (Lettonie) les 8 et 9 juin 2006.

### **Réunion avec les dirigeants des Services vétérinaires nationaux**

Le Professeur N.T. Belev, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe et Représentant régional pour l'Europe de l'Est, a représenté l'OIE lors de la Réunion avec les dirigeants des Services vétérinaires nationaux tenue à Almaty (Kazakhstan) du 8 au 10 juin 2006.

### **Réunion avec le Centre de coordination de l'Université de Chulalongkorn pour l'organisation de l'Atelier OIE/CIRAD sur l'épidémiologie dans les pays de l'ANASE**

Le Docteur T. Fujita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, a représenté l'OIE lors de la Réunion avec le Centre de coordination de l'Université de Chulalongkorn pour l'organisation de l'Atelier OIE/CIRAD sur l'épidémiologie dans les pays de l'ANASE, qui s'est déroulé à Bangkok (Thaïlande) le 12 juin 2006.

### **Mission nationale conjointe OIE/FAO pour le contrôle de l'IAHP dans le cadre du Programme « Japan Special Trust Fund »**

Le Docteur I. Koike, Consultant technique, a représenté l'OIE lors de la Mission nationale conjointe OIE/FAO pour le contrôle de l'IAHP dans le cadre du Programme « Japan Special Trust Fund », organisée à Jakarta (Indonésie) les 12 et 13 juin 2006 et à Vientiane (Laos) le 15 juin 2006.

### **Assemblée générale du SIMV (Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactifs)**

Le Docteur G. Brückner, Chef du Service scientifique et technique de l'OIE, et le Docteur F. Diaz, Procédures de validation des épreuves de diagnostic, Service scientifique et technique de l'OIE, ont participé à l'Assemblée générale du SIMV (Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactifs), qui s'est tenue à Paris (France) le 13 juin 2006.

### **Consultation d'experts mixte FAO/OMS/OIE sur l'utilisation des antimicrobiens en aquaculture et sur l'antibiorésistance**

La Docteure E. Erlacher-Vindel, adjointe au Chef de Service scientifique et technique, et le Docteur H. Schneider, Président du Groupe ad hoc de l'OIE sur l'antibiorésistance, ont participé à la Consultation d'experts mixte FAO/OMS/OIE sur l'utilisation des antimicrobiens en aquaculture et l'antibiorésistance, organisée à Séoul (République de Corée) du 13 au 16 juin 2006.

### **Réunion avec le Premier Ministre du Kirghizistan**

Le Professeur N.T. Belev, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe et Représentant régional pour l'Europe de l'Est, a représenté l'OIE lors de la Réunion avec le Premier Ministre du Kirghizistan, qui s'est tenue à Bishkek (Kirghizistan) le 14 juin 2006.

### **73<sup>e</sup> Session du Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EUFMD)**

Le Docteur G. Brückner, Chef du Service scientifique et technique, a participé à la 73<sup>e</sup> Session du Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EUFMD), qui a eu lieu à Istanbul (Turquie), les 15 et 16 juin 2006.

### **Symposium satellite du 12<sup>e</sup> ICID sur la Détection précoce des maladies animales et des zoonoses et la réaction rapide à celles-ci**

Le Docteur G. Brückner, Chef du Service scientifique et technique de l'OIE, et le Docteur K. Ben Jebara, Chef du Service de l'information zoonitaire de l'OIE, ont participé au Symposium

satellite du 12<sup>e</sup> ICID intitulé "Early Detection and Rapid Response to Animal Diseases and Zoonoses", organisé à Lisbonne (Portugal) du 16 au 18 juin 2006.

**Atelier pratique sur le projet AADCP-SAHMBA pour le Système d'information zoosanitaire régional de l'ANASE (ARAHIS)**

Le Docteur R.C. Abila, Coordinateur régional de la Campagne SEAFMD, a représenté l'OIE lors de l'Atelier pratique sur le projet AADCP-SAHMBA pour le Système d'information zoosanitaire régional de l'ANASE (ARAHIS), organisé à Singapour (Singapour) du 18 au 21 juin 2006.

**Mission OIE/FAO en Thaïlande concernant le Programme Japon/OIE/FAO de lutte contre l'IAHP en Asie du Sud-Est et réunion à propos de l'Atelier OIE/CIRAD sur l'épidémiologie**

Le Docteur T. Fujita, Représentant régional de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, a représenté l'OIE lors de la mission nationale mixte OIE/FAO effectuée en Thaïlande concernant le

Programme Japon/OIE/FAO de lutte contre l'IAHP en Asie du Sud-Est et lors de la réunion de suivi avec l'Université de Chulalongkorn à propos de l'Atelier OIE/CIRAD sur l'épidémiologie. Ces réunions se sont tenues à Bangkok et Khon Kaen (Thaïlande) du 19 au 21 juin 2006.

**Atelier de lancement FAO sur l'assistance d'urgence pour le contrôle et la prévention de l'influenza aviaire en Asie du Sud**

Le Docteur Y. Oketani, Représentant régional adjoint, a représenté l'OIE lors de l'Atelier de lancement FAO sur l'assistance d'urgence pour le contrôle et la prévention de l'influenza aviaire en Asie du Sud, atelier organisé à New Delhi (Inde) du 19 au 21 juin 2006.

**Groupe de travail de l'IFAH sur l'influenza aviaire**

La Docteure Ch. Brusckke, Chef de projet, Service scientifique et technique de l'OIE, a participé au Groupe de travail de l'IFAH sur l'influenza aviaire, organisé à Bruxelles (Belgique) le 20 juin 2006.

**Action conjointe menée à l'appui de la Convention sur les armes biologiques et les toxines : Séminaire régional pour l'Afrique australe et orientale organisé par le Conseil de l'Union européenne**

Le Docteur G. Brückner, Chef du Service scientifique et technique, a participé à l'action conjointe menée à l'appui de la Convention sur les armes biologiques et les toxines : Séminaire régional pour l'Afrique australe et orientale organisé par le Conseil de l'Union européenne, tenu à Nairobi (Kenya) les 21 et 22 juin 2006.

**Réunion avec la FAO au Chili sur les modalités de mise en œuvre du Projet de coopération technique pour la prévention de l'IA en Amérique**

Le Docteur L.O. Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques, a représenté l'OIE lors de la réunion avec la FAO visant à définir les modalités de mise en œuvre du Projet de coopération technique pour la prévention de l'IA en Amérique, réunion tenue au bureau sous-régional de la FAO à Santiago du Chili (Chili) le 22 juin 2006.

**International Veterinary Vaccines and Diagnostics Congress (Congrès international vétérinaire sur les vaccins et les épreuves de diagnostic)**

La Docteure Ch. Brusckke, Chef de projet, Service scientifique et technique, a participé à l'International Veterinary Vaccines and Diagnostics Congress, qui a eu lieu à Oslo (Norvège) les 25 et 26 juin 2006.

**Séminaire WAHIS pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes**

Le Docteur L.O. Barcos, Représentant régional de l'OIE pour les Amériques, a représenté l'OIE lors du Séminaire WAHIS pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, les membres de l'OIE et les membres non OIE et la réunion avec les autorités de l'OIRSA pour débattre de l'intégration du WAHIS dans le cadre du système de notification Epi-OIRSA et des questions liées aux activités et programmes communs, séminaire organisé à San Salvador (El Salvador) du 25 au 29 juin 2006.



### **Réunion avec des responsables de la FAO**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général, a rencontré Monsieur Harcharik, Directeur général adjoint (DGA) de la FAO, Monsieur Muller, DGA par intérim en charge des questions sanitaires (en remplacement de Madame Louise Fresco), le Docteur Samuel Jutzi, Directeur de la division de la production et de la santé animale (AGA) et le Docteur Joseph Domenech, Chef du département santé animale (AGAH), à Rome (Italie) le 27 juin 2006.

### **Deuxième Réunion FAO/BAsD du Comité de pilotage du projet sur le contrôle des maladies animales transfrontalières dans la sous-région du Grand Mékong**

Le Docteur Y. Oketani, Représentant régional adjoint, a représenté l'OIE lors de la deuxième Réunion FAO/BAsD du Comité de pilotage du projet sur le contrôle des maladies animales transfrontalières dans la sous-région du Grand Mékong, réunion organisée à Kunming (RP de Chine) du 27 au 29 juin 2006.

### **Atelier international organisé autour des « New opportunities for dairy and dual-purpose ruminant systems in Latin America »**

Le Docteur A. Schudel, Consultant de l'OIE, a représenté l'OIE lors de l'Atelier international sur le thème "New opportunities for dairy and dual-purpose ruminant systems in Latin America: Resource management, product safety, quality and market access", organisé à Ixtapan de la Sal (Mexique) du 27 au 30 juin 2006.

### **Séminaire sur le dialogue et les activités communes entre les Pays Membres de l'OIE et de l'Union Européenne et les autres membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe**

Le Docteur D. Sibartie, Chef du Service des Actions régionales, le Professeur N.T. Belev, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe et Représentant régional pour l'Europe de l'Est et le Docteur V. Bellemain, Directrice de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires (ENSV), ont participé au Séminaire sur le dialogue et les activités

communes entre les pays membres de l'OIE et de l'Union Européenne et les autres membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe, qui s'est tenu en Croatie et en Bosnie Herzégovine, du 27 au 30 juin 2006

### **Réunion de l'UNESCO sur la protection des moyens de subsistance humains contre les dangers naturels par le biais du bien-être animal**

Le Docteur A. Thiermann, Conseiller spécial du Directeur général, a participé à la Réunion de l'UNESCO sur la protection des moyens de subsistance humains contre les dangers naturels par le biais du bien-être animal, réunion qui s'est tenue à Paris (France) le 28 juin 2006.

### **Conférence de l'IFAH Europe sur l'innovation dans le secteur de la santé animale**

La Docteure Ch. Bruschke, Chef de projet, Service scientifique et technique, a participé à la Conférence de l'IFAH Europe sur l'innovation dans le secteur de la santé animale, qui a eu lieu à Bruxelles (Belgique) le 28 juin 2006.

### **Rencontre des acteurs de la filière volailles espagnole**

Le Docteur B. Vallat, Directeur général, a participé à la rencontre des acteurs de la filière volailles espagnole, puis a présenté un exposé sur « le poids des questions sanitaires dans le commerce international et le rôle de l'OIE ». Il a eu également un contact bilatéral avec le Directeur général de la Production Animale espagnole. Cette rencontre s'est tenue à Santo Estevo (Espagne) le 29 juin 2006.

### **Première Conférence internationale sur l'influenza aviaire chez l'homme**

La Docteure Ch. Bruschke, Chef de projet, Service scientifique et technique, a participé à la première Conférence internationale sur l'influenza aviaire chez l'homme, qui s'est tenue à l'Institut Pasteur, Paris (France), les 29 et 30 juin 2006.



# nouvelles du bureau central

## Résultat des élections de la 74<sup>e</sup> Session Générale de l'OIE

Composition des Commissions administrative, régionales et spécialisées ainsi que des groupes de travail de l'OIE

### Commission administrative

Président :	Dr Barry O'Neil (Nouvelle-Zélande)
Vice-Président :	Dr Carlos A. Correa Messuti (Uruguay)
Membres :	Dr Rachid Bouguedour (Algérie) Dr Brian Evans (Canada) Dr Tenzin Dhendup (Bhoutan) Dr George Khoury (Syrie)
Commissaires aux comptes :	Pr Nikola T. Belev (Bulgarie) Dr Romano Marabelli (Italie)

### Commissions régionales

#### Commission régionale pour l'Afrique

Président :	Dr Robert Thwala (Swaziland)
Vice-Président :	Dr William Olaho-Mukani (Ouganda)
Vice-Président :	Dr Daouda Bangoura (Guinée)
Secrétaire général :	Dr Mokhtar Fall (Mauritanie)

#### Commission régionale pour les Amériques

Président :	Dr Jamil Gomes de Souza (Brésil)
Vice-Président :	Dr José Angel del Valle Molina (Mexique)
Vice-Président :	Dr Juan Alcides Santaella Gutiérrez (Colombie)
Secrétaire général :	Dr Victor Góngora (Belize)

#### Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

Président :	Dr J. Gardner Murray (Australie)
Vice-Président :	Dr Hirofumi Kugita (Japon)
Vice-Président :	Dr Tien-Jye Chang (Taïpei China)
Secrétaire général :	Dr Sri Kamal Banjith Amarasekara (Sri Lanka)

#### Commission régionale pour l'Europe

Président :	Pr Nikola T. Belev (Bulgarie)
Vice-Président :	Dr Kazimieras Lukauskas (Lituanie)
Vice-Président :	Dr Patrick Rogan (Irlande)
Secrétaire général :	Dr Euvgueny A. Nepoklonov (Russie)

#### Commission régionale pour le Moyen-Orient

Président :	Dr Salman Abdel Nabi (Bahreïn)
Vice-Président :	Dr Ahmed Mustafa Hassan (Soudan)
Vice-Président :	Dr Mohammed Al Muhanna (Koweït)
Secrétaire général :	Dr Faris Al haj Mohamad Al Bakhit (Jordanie)

### Commissions spécialisées

#### Commission du Code

Président :	Dr Alejandro B. Thiermann (France)
Vice-Président :	Dr Wolf-Arno Valder (Belgique)
Secrétaire général :	Dr Stuart C. MacDiarmid (Nouvelle-Zélande)
Membres :	Dr Stuart K. Hargreaves (Zimbabwe) Dr Jorge Caetano Junior (Brésil) Dr Ahmed Mustafa Hassan (Soudan)

#### Commission du Scientifique pour les maladies animales

Président :	Pr Vincenzo Caporale (Italie)
Vice-Président :	Dr Alejandro Schudel (Argentine)
Secrétaire général :	Dr Preben Willeberg (Danemark)
Membres :	Dr Salah Hammami (Tunisie) Dr Kenichi Sakamoto (Japon)

#### Commission des normes biologiques

Président :	Pr Steve Edwards (Royaume-Uni)
Vice-Président :	Dr Beverly Schmitt (États-Unis d'Amérique)
Secrétaire général :	Dr Medhi El Harrak (Maroc)
Membres :	Dr S.K. Bandhopadhyay (Inde) Dr Vladimir Drygin (Russie)

#### Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

Président :	Dr Eva-Maria Bernoth (Australie)
Vice-Président :	Dr Barry Hill (Royaume-Uni)
Secrétaire général :	Dr Ricardo Enriquez Saís (Chili)
Membres :	Dr Frank Berthe (France) Dr Eli Katunguka (Ouganda)

### Groupes de travail

#### Groupe de travail sur les maladies des animaux sauvages

Dr Marc Artois (France)
Dr Roy Bengis (Afrique du Sud)
Dr Christopher Bunn (Australie)
Dr John Fisher (États-Unis d'Amérique)
Dr Torsten Mörrner (Suède)
Dr Michael H. Woodford (Royaume-Uni)

#### Groupe de travail sur la sécurité sanitaire

##### des aliments d'origine animale pendant la phase de production

Pr Hassan Abdel Aziz Aidaros (Égypte)
Dr Carlos A. Correa Messuti (Uruguay)
M. Michael Scannell (Commission européenne)
Dr Joseph Domenech (FAO)
Dr Andrew McKenzie (Nouvelle-Zélande)
Dr Kazuaki Miyagishima (Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius)
M. Alan Randell (Australie)
Dr Jorgen Schlundt (OMS)
Pr Stuart Slorach (Suède)
Dr Robert S. Thwala (Swaziland)

#### Groupe de travail sur le bien-être animal

Pr Hassan Abdel Aziz Aidaros (Égypte)
Dr David Bayvel (Nouvelle-Zélande)
Dr David Fraser (Canada)
Dr Andrea Gavinelli (Commission européenne)
Pr Tore Håstein (Norvège)
Dr Walter N. Masiga (Kenya)
Dr Sira Abdul Rahman (Inde)
Dr David Wilkins (Royaume-Uni)



## Réunions du Service des actions régionales

### **Première réunion du Comité de Pilotage Régional du GF-TADs pour le Moyen-Orient Beyrouth, Liban, 6-7 avril 2006**

Le Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières (GF-TADs) est une initiative commune de la FAO et de l'OIE pour lutter contre ces maladies, favoriser le développement des compétences et soutenir l'instauration de programmes de lutte spécifique contre certaines maladies animales transfrontalières selon des priorités régionales.

La réunion pour le Moyen-Orient était la quatrième des cinq réunions régionales prévues dans le cadre du programme de lancement du GF-TADs. Les trois premières réunions se sont tenues en Asie, sur le continent américain et en Europe, respectivement en mars, avril et octobre 2005.

Une recommandation a été préparée lors de la réunion sur l'harmonisation des activités zoosanitaires régionales sous l'égide du plan GF-TADs. Les points fondamentaux de ce texte sont les suivants :

- L'outil « Performance, Vision et Stratégie » (PVS) permet aux Services vétérinaires nationaux de se conformer aux normes internationales de l'OIE en identifiant les lacunes et les points faibles, auxquels il peut être remédié par l'affectation de ressources nationales ou par des aides internationales.
- Un centre zoosanitaire régional OIE/FAO pour le Moyen-Orient devrait être créé sous l'égide du comité de pilotage régional du GF-TADs. Ce centre jouera le rôle de prestataire de services afin de fournir une assistance technique aux Pays Membres, entre autres pour la préparation de nouveaux programmes nationaux dans le domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire.
- Il est urgent que tous les pays manifestent leur engagement dans le Programme d'éradication globale de la peste bovine (GREP) en évoluant plus rapidement vers la reconnaissance de l'absence de peste bovine, afin de respecter l'échéance prévue de 2010. Étant donné que la situation de la peste bovine dans la corne de l'Afrique a des implications graves pour les pays du Moyen-Orient, il convient que le-Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA/BIRA) accélère la procédure de démonstration de l'absence de peste bovine, dans le cadre

du projet de l'Unité de coordination de l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème somalien (SERECU), avec l'aide de l'OIE et de la FAO.

- Le secrétariat permanent du GF-TADs doit fournir des orientations aux Pays Membres sur les méthodes de protection et de lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène, notamment sur l'utilisation des vaccinations lorsqu'elles sont nécessaires. Il est demandé à tous les pays de faire des réserves immédiates de vaccins conformes aux normes de l'OIE et de définir les populations animales à vacciner prioritairement après une analyse de risque approfondie. Les populations de géniteurs et les oiseaux des parcs zoologiques doivent être considérés comme des priorités absolues.



**De gauche à droite : le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, le Docteur Talal Al Sahili, Ministre de l'agriculture du Liban, et le Docteur Joseph Domenech, Chef du Service de la Santé animale, Division de la Production et de la santé animale de la FAO**



**De gauche à droite : le Docteur Al Lozi de l'Organisation arabe pour le développement agricole (AOAD), le Docteur Joseph Domenech, Chef du Service de la Santé animale, Division de la Production et de la santé animale de la FAO, le Docteur Talal Al Sahili, Ministre de l'agriculture du Liban, et le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE. Dans le coin, à droite, se trouve le Docteur Ghazi Yehia, Représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient**

### **Première réunion du Comité de Pilotage Régional du GF-TADs pour l'Afrique Bamako, Mali, 28-29 avril 2006**

La réunion du GF-TADs (Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières) pour l'Afrique était la dernière des cinq réunions régionales prévues dans le cadre du programme de lancement du GF-TADs. Les quatre premières se sont tenues en Asie, sur le continent américain, en Europe et au Moyen-Orient, respectivement en mars, avril et octobre 2005 et en avril 2006.

Conformément à la mission principale du comité de pilotage régional du GF-TADs, une recommandation a été préparée lors de cette réunion sur le soutien des activités zoosanitaires régionales relevant du GF-TADs.

L'OIE, la FAO et l'UA/BIRA ont décidé de créer des centres zoosanitaires régionaux dont le premier sera mis en place à Bamako (Mali) afin de participer à la mise en œuvre de nouveaux programmes visant à améliorer la santé animale en Afrique. Ces centres devront coordonner leurs activités avec les politiques et programmes définis par le comité exécutif de la Plate-forme ALive et fourniront leur expertise dans la lutte contre les maladies animales sur le continent. Le principal objectif du centre zoosanitaire régional OIE/FAO/UA-BIRA est de créer un cadre pour la coordination et l'harmonisation des stratégies de surveillance et d'évaluation des actions de lutte contre l'influenza aviaire en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Ce centre zoosanitaire régional sera conforme aux grandes lignes présentées lors de la conférence de Beijing en janvier 2006.

La Plate-forme ALive maintiendra et renforcera son soutien aux activités de santé et production animale sur le continent. Elle jouera aussi un rôle majeur, avec le comité de pilotage du Plan GF-TADs, notamment dans la lutte contre les maladies animales transfrontalières. L'organe de direction du Plan GF-TADs régional pour l'Afrique fera partie intégrante du comité exécutif de la Plate-forme ALive, et les réunions de ce comité exécutif incluront celles du comité de pilotage du plan GF-TADs régional et du Programme panafricain de lutte contre les épizooties (PACE).

L'évaluation de la conformité des Services vétérinaires nationaux aux normes internationales de l'OIE doit être entreprise avec le soutien d'experts agréés et en utilisant l'outil PVS (« Performance, Vision et Stratégie »). Cet outil qui a déjà été adapté au continent africain est reconnu par la Banque mondiale et d'autres donateurs associés à la plate-forme ALive pour la préparation des programmes nationaux.

Le comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Afrique inclut des représentants de l'OIE, de la FAO et de l'UA-BIRA, des membres de la Commission régionale de l'OIE élus par le Comité international de l'OIE, des représentants des communautés économiques régionales impliquées dans le soutien des politiques de santé animale avec la répartition en « collèges » adoptée pour le comité exécutif de la Plate-forme ALive.

### **Création de Représentations sous-régionales de l'OIE et de Centres régionaux OIE/FAO de santé animale**

Lors de la réunion spéciale des Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE, qui s'est tenue au siège de l'OIE à Paris le 20 mai 2006, les discussions qui ont porté sur différents points ont notamment abouti aux deux décisions ci-après.

#### **Création de Représentations sous-régionales de l'OIE**

Suite aux demandes exprimées, et compte tenu de l'importance des tâches auxquelles doivent faire face les Représentations régionales actuelles pour couvrir l'ensemble de leurs régions, il a été décidé de créer des Représentations sous-régionales de l'OIE dans tous les secteurs où le besoin s'en fait sentir.

Un bureau de ce type a déjà été créé, à savoir la Représentation sous-régionale de l'OIE pour la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), basée à Gaborone, au Botswana.

Une Représentation sous-régionale pour l'Europe sera mise en place à Bruxelles (Belgique), dans les prochains mois.

D'autres propositions ont été présentées en vue de créer des Représentations sous-régionales de l'OIE en Amérique centrale, en Afrique du Nord et en Afrique orientale.

Compte tenu par ailleurs de la crise de l'influenza aviaire hautement pathogène qui sévit en Asie, une Unité de coordination de l'OIE a été récemment créée pour cette maladie à Bangkok (Thaïlande), sous la responsabilité de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique, basée à Tokyo (Japon).

#### **Création de centres régionaux OIE/FAO de santé animale**

Le concept de Centres régionaux OIE/FAO de santé animale a été développé lors de la réunion de Beijing qui s'est tenue en janvier 2006 car les financeurs souhaitaient s'assurer que l'OIE et la FAO travaillent en concertation pour éviter les doublons inutiles dans les actions et les ressources mises en place pour l'application des programmes de santé animale. Les centres fourniront un pool d'experts qui seront chargés d'actions spécifiques dans le cadre



des missions de l'OIE et de la FAO. Ils seront installés dans les locaux des Représentations régionales de l'OIE.

Pour l'Afrique, le Centre régional de santé animale

OIE/FAO/UA-BIRA a été créé à Bamako, au Mali (détails page 26 « Première réunion du comité de pilotage régional du GF-TADs pour l'Afrique »).



## Réunions du Service du commerce international

### **Rencontre tripartite OIE/Banque mondiale/Secteur privé – Initiative SSAFE (Safe Supply of Affordable Food Everywhere) : renforcer les partenariats public/privé pour combattre l'influenza aviaire due au virus H5N1 – OIE, Paris, 19-20 avril 2006**

L'OIE a accueilli cette réunion tripartite au cours de laquelle des dirigeants de sociétés multinationales du secteur agroalimentaire, des chercheurs et des représentants de la Banque mondiale ont examiné les possibilités offertes par les partenariats entre les secteurs public et privé pour prévenir l'influenza aviaire et les crises sanitaires d'envergure mondiale et pour en maîtriser les répercussions économiques et sociales. Les participants ont exposé leurs points de vue sur l'influence que le secteur privé pourrait exercer pour améliorer la gouvernance et les infrastructures vétérinaires en vue d'une

réponse plus efficace aux risques zoonotiques menaçant la santé humaine, la santé animale et les systèmes économiques de par le monde. La pérennisation des échanges internationaux passe par une efficacité accrue dans la prévention, la prophylaxie et la réactivité face aux maladies.

### **Groupe ad hoc de l'OIE sur le contrôle des animaux errants – OIE, Paris, 10-12 mai 2006**

Le groupe ad hoc a tenu sa première réunion du 10 au 12 mai au siège de l'OIE. Les discussions ont porté sur les définitions nécessaires pour aborder les questions relatives au contrôle des animaux errants, ainsi que sur plusieurs initiatives actuellement mises en œuvre dans ce domaine. Un rapport détaillé des points examinés a été adressé au Groupe de travail de l'OIE sur le bien-être animal.

## Réunions du Service scientifique et technique

### **Dernières nouvelles du Service scientifique et technique**

Le Docteur Gideon Brückner a été nommé Chef du Service scientifique et technique en remplacement du Docteur Alejandro Schudel qui prend sa retraite. La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel a été nommée Adjointe au Chef de Service, en remplacement du Docteur Dewan Sibartie, lequel a pris ses fonctions de Chef du Service des Actions régionales. Un nouveau poste a été créé au sein du Service pour traiter les dossiers de l'évaluation du pays au regard de reconnaissance du statut indemne d'une maladie. Ce poste deviendra opérationnel courant octobre 2006.

### **Groupe ad hoc sur la biotechnologie**

Conformément à la Résolution n° XXVIII adoptée par le Comité international lors de la 73<sup>e</sup> Session générale de l'OIE en mai 2005, le nouveau Groupe ad hoc sur la biotechnologie s'est

réuni pour la première fois au siège de l'OIE, du 3 au 5 avril 2006. Le Groupe a rédigé le mandat décrivant ses travaux futurs, en mettant un soin particulier à élaborer une compréhension commune et une définition de la biotechnologie en santé animale. Les discussions ont porté sur la nécessité de disposer d'outils plus performants pour améliorer la santé et le bien-être des animaux, en utilisant l'ingénierie génétique pour le développement de vaccins et de traitements, la sécurité des animaux clonés en terme de santé animale et de santé publique et la nécessité de développer des lignes directrices dans les domaines prioritaires de la recherche en biotechnologie en relation avec la santé animale et le bien-être des animaux.

Le Groupe participera également à l'organisation du premier symposium international « Génomique animale et santé animale », qui se tiendra en octobre 2007.

# actions régionales

## Séminaire régional OIE/UA-BIRA/FAO sur les politiques de santé animale,

### l'évaluation des Services vétérinaires et le rôle des éleveurs dans la surveillance des maladies animales

*N'Djamena, Tchad, 13-15 février 2006*

Le séminaire OIE/UA-BIRA/FAO sur les politiques de santé animale, l'évaluation des Services vétérinaires et le rôle des éleveurs dans la surveillance des maladies animales s'est tenu à N'Djamena, au Tchad, du 13 au 15 février 2006 (cf. *Bulletin* de l'OIE n°2006-2).

Le séminaire a adopté des recommandations sur les principaux sujets discutés lors de la réunion.

#### Prestations des services de santé animale

De plus en plus de maladies animales revêtent un caractère zoonotique et menacent la santé animale et humaine ainsi que la sécurité sanitaire des aliments, quel que soit le lieu où elles se déclarent. La plupart des maladies animales qui ont des répercussions commerciales sont endémiques en Afrique. Elles réduisent considérablement les moyens de subsistance des populations car elles tendent à restreindre les marchés internationaux et régionaux. La conformité aux normes, lignes directrices et recommandations de l'OIE faciliterait par conséquent l'accès à ces marchés et améliorerait la santé publique.

Les partenaires de la plate-forme ALive (Partenariat pour l'amélioration de l'élevage, le recul de la pauvreté et le développement durable) ont souligné la nécessité pour l'Afrique de préparer et d'adopter des politiques d'élevage reposant sur des procédures et un cadre communs. Des politiques spécifiques doivent être définies par tous les pays, aussi bien en matière de santé publique vétérinaire que pour les services de soins destinés au secteur de l'élevage. Ces politiques englobent la maîtrise des facteurs de production (et des maladies) qui limitent le développement économique des secteurs de production animale. Elles visent à garantir l'accès sans limite à des services de qualité. Ces politiques doivent être mises en place en concertation avec tous

les acteurs de ces filières, et il en est de même pour les décisions concernant les maladies dont la prévention doit être considérée comme un bien public ou privé. Dans toute la mesure du possible, ces politiques doivent inclure en tant qu'acteurs principaux le secteur privé, les éleveurs et toutes les parties concernées, l'État devant conserver un rôle d'orientation, de coordination, de facilitation, d'information et de contrôle de la conformité aux réglementations et à la loi, notamment pour les zoonoses et les maladies qui ont un impact économique majeur. Il est indispensable de créer des systèmes de santé animale assurant une couverture suffisante du territoire et des services de qualité largement accessibles.

#### Implication des éleveurs dans l'épidémiosurveillance en Afrique

Le rôle essentiel des éleveurs a été mis en exergue car ceux-ci se trouvent en première ligne pour la détection des maladies animales. Les associations d'éleveurs doivent aider ces derniers à jouer ce rôle, avec le soutien des Services vétérinaires nationaux.

Le rôle des agents zoosanitaires communautaires dans l'épidémiosurveillance en Afrique ainsi que la synergie entre les Services vétérinaires et les associations d'éleveurs au profit de la santé animale ont également été discutés.

#### Outil d'évaluation des Services vétérinaires

Afin d'accéder aux marchés régionaux et internationaux, d'améliorer et de sécuriser la santé publique, d'assurer la détection précoce des maladies animales et des zoonoses et de garantir la sécurité des produits d'origine animale, les Pays Membres de l'OIE doivent disposer de Services vétérinaires qui respectent les normes internationales sur la qualité. Cette politique qui leur permet de s'attacher la confiance de la communauté internationale, des partenaires commerciaux et des consommateurs implique nécessairement des changements au niveau de l'organisation, de la structure, des ressources financières, des responsabilités et des interactions avec le service privé.



La condition préalable d'un renforcement des Services vétérinaires (SV) officiels est l'évaluation de leur niveau de performance, que ce soit pour entreprendre des réformes internes devant justifier les investissements ou l'aide extérieure nécessaires, ou pour répondre aux exigences des pays importateurs. L'outil PVS (Performance, Vision et Stratégie) peut être utilisé à cet effet comme guide pour l'autoévaluation ou l'évaluation externe des SV. L'OIE accréditera une liste d'experts capables d'utiliser cet outil pour l'évaluation externe des SV. Cette évaluation peut inclure le réseau d'épidémiosurveillance mis en place au sein des SV en Afrique.

Les Pays Membres de l'OIE sont encouragés à créer pour les Services vétérinaires un système permanent d'évaluation de la qualité reposant sur l'emploi de l'outil PVS.

### Lutte contre l'influenza aviaire en Afrique

Étant donné que la souche asiatique H5N1 du virus de l'influenza aviaire est déjà présente sur le continent africain et qu'elle se propage rapidement chez les volailles domestiques à partir de son point d'entrée au Nigéria, le risque de propagation éventuelle du virus à d'autres pays africains aura un impact négatif considérable sur l'économie rurale africaine, la pauvreté croissante et le commerce des volailles et des produits qui en sont tirés.

Les participants à la réunion ont recommandé entre autres que tous les Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, ainsi que les trois pays qui ne sont pas encore membres, préparent des plans d'urgence pour la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène, en coordination avec les bailleurs de fonds et conformément aux recommandations internationales. Ces plans d'urgence doivent inclure de nouvelles législations et réglementations permettant la mise en place d'une chaîne de commandement nationale, d'un mécanisme d'indemnisation pour les propriétaires des volailles et d'un stock stratégique important de vaccins contre la souche asiatique H5N1, assorti du matériel de vaccination nécessaire.

Il a également été souligné que la FAO, l'UA-BIRA et l'OIE doivent considérer la protection et la lutte contre l'influenza aviaire comme une priorité absolue, conformément à leur mission et dans l'intérêt de l'Afrique, dans la droite ligne des initiatives déjà engagées mais qui doivent être poursuivies et renforcées.

Ce séminaire a permis également aux pays africains d'élaborer une politique commune en matière de santé animale, que les partenaires de la plateforme ALive seront chargés de mettre en œuvre.

## Atelier sur l'influenza aviaire, préparé au Moyen-Orient

**Beyrouth (Liban), 18-21 avril 2006**

Suite à la réunion de Beijing sur l'influenza aviaire et humaine, qui s'est tenue en janvier 2006, et à la déclaration de politique de l'OIE et de la FAO sur la bonne gouvernance nécessaire pour faire face aux menaces de maladies animales émergentes et ré-émergentes, un atelier a été organisé pour les pays du Moyen-Orient par le représentant régional de l'OIE à Beyrouth. Le but était d'aborder les risques liés à la propagation de l'influenza aviaire à certains pays du Moyen-Orient et à l'Afrique. La manifestation a réuni les Délégués OIE du Bahreïn, des Émirats arabes unis, de l'Iran, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Sultanat d'Oman, de la Syrie et du Yémen, ou leurs représentants, des observateurs venus principalement du Liban et le coordinateur régional de la FAO au Liban. Le ministre de l'Agriculture du Liban a prononcé le discours officiel d'ouverture et l'OIE, la FAO et le représentant régional de l'OIE pour le Moyen-Orient ont présenté quelques courtes observations préliminaires. Le principal objectif était de dresser une vue d'ensemble des plans d'urgence des différents pays, de présenter les mesures de prophylaxie appliquées et de mettre ces données en perspective avec la nécessité d'améliorer les prestations de services vétérinaires, afin que les pays puissent se préparer à affronter toute urgence zoonositaire.



A côté des autres aspects décisifs, l'assistance s'est accordée à souligner que l'amélioration des prestations de services

vétérinaires était primordiale, notamment pour la détection précoce des maladies et la fiabilité des stratégies de surveillance. Le déploiement et la formation de personnes supplémentaires pour soutenir les opérations de surveillance (habitants des villages, etc.) ont été considérés comme essentiels pour améliorer la probabilité de détection précoce des maladies animales.

L'assemblée a adopté une recommandation dont les principaux points étaient les suivants :

– Les Pays Membres de l'OIE au Moyen-Orient doivent disposer d'un plan d'alerte pour mettre en oeuvre les mesures de lutte contre l'influenza aviaire.

– Les Pays Membres doivent être encouragés à participer aux prochaines réunions communes de l'OIE et de la FAO consacrées au rôle des oiseaux migrateurs et à l'application possible de stratégies de vaccination.

## Sixième réunion du Comité exécutif de la plate-forme ALive

**Bamako, Mali, 24-25 avril 2006**

La Plate-forme ALive (Partenariat pour l'amélioration de l'élevage, le recul de la pauvreté et le développement durable), mise en place par la Banque mondiale a déjà obtenu le soutien d'organisations internationales et régionales dont l'Union africaine, la FAO, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, divers instituts de recherche et de formation et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) qui cite explicitement ALive dans son Quatrième plan stratégique pour la réalisation de ses objectifs. Le but de la Plate-forme ALive est de promouvoir la santé et la production animale en Afrique.

La Plate-forme ALive a pour objectifs

- d'établir une vision commune à long terme, déclinée en stratégies et en thèmes transversaux, avec des politiques sectorielles harmonisées
- de renforcer la participation et la coordination des donateurs / agences de développement
- de renforcer le développement des compétences et de favoriser le partage des connaissances
- de promouvoir les technologies et les mécanismes de transfert associés et
- d'améliorer le support analytique et l'assistance opérationnelle dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

Conformément aux directives opérationnelles, l'organe de direction de la Plate-forme ALive est constitué par une assemblée générale, un comité exécutif et un secrétariat assumant les rôles décisionnels et opérationnels. Lors de la réunion de 2004, l'OIE a été désignée pour présider l'assemblée générale et le comité exécutif. Depuis lors, le comité exécutif a tenu quatre réunions financées par les donateurs.

La sixième réunion de la Plate-forme ALive s'est tenue à Bamako, au Mali, les 24 et 25 avril 2006. Les participants ont adopté deux résolutions, l'une concernant le suivi des activités du partenariat et l'autre le rôle de la Plate-forme dans la

réponse à l'influenza aviaire et humaine en Afrique. Parmi les points abordés, il faut signaler que :

- L'influenza aviaire et humaine sera intégrée au programme d'activités de la Plate-forme.
- La Plate-forme ALive jouera un rôle politique dans la gestion de l'influenza aviaire et humaine aux côtés des gouvernements africains, sachant qu'il est urgent que les pays africains soient parfaitement préparés et équipés pour lutter contre cette maladie. Les pays africains seront encouragés dans ce cadre à adopter des stratégies communes et à éviter la multiplication incohérente d'initiatives similaires.

La Plate-forme ALive maintiendra et renforcera son soutien aux activités de santé et production animale sur le continent. Elle jouera aussi un rôle majeur, avec le comité de pilotage du Plan GF-TADs, notamment dans la lutte contre les maladies animales transfrontalières. L'organe de direction du Plan GF-TADs régional pour l'Afrique fera partie intégrante du comité exécutif de la Plate-forme ALive, et les réunions de ce comité exécutif incluront celles du comité de pilotage du Plan GF-TADs régional et du Programme panafricain de lutte contre les épizooties (PACE).

Bien que la Plate-forme ALive ait été initialement pilotée par des institutions non africaines afin de faciliter les premières étapes de l'initiative, des discussions sont en cours en vue d'un transfert progressif vers l'Union africaine (UA) et des organisations sous-régionales. La Plate-forme permet véritablement d'espérer une amélioration de la situation zoonositaire en Afrique et un développement durable et sans risque des filières économiques rurales africaines.

À la suite de cette réunion, au nom du comité exécutif de la Plate-forme ALive, l'UA-BIRA a présenté un plan d'action détaillé à l'occasion de la réunion sur l'influenza aviaire qui s'est tenue à Vienne, en juin 2006. Ce plan identifiait les besoins des pays, présentait les communautés économiques régionales et décrivait les activités au niveau sous-régional et continental. Le plan a été préparé par une équipe d'experts nommés par l'OIE, FAO et le BIRA, et coordonné par le secrétariat de la Plate-forme ALive.



# actes officiels

## Désignation des Délégués permanents

**17 mars 2006**

### Chili

*Dr Hector Galleguillos Villouta*

Directeur du Département  
de la Protection de la Pêche  
Ministère de l'Agriculture

**20 mars 2006**

### Rwanda

*Dr Théogène Rutagwenda*

Directeur de l'Office Rwandais du  
Développement des Ressources  
Animales (RARDA), Ministère de  
l'Agriculture et des Ressources Animales

**21 mars 2006**

### Espagne

*Dr Lucio Ignacio Carbajo Goñi*

Sous-Directeur de la Santé Animale  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche et de l'Alimentation

**4 avril 2006**

### Burkina Faso

*Dr Mamadou Pare*

Directeur général des Services  
Vétérinaires, Ministère des Ressources  
Animales

**7 avril 2006**

### Arménie

*Dr Grisha Baghiyan*

Chef des Services Vétérinaires  
Ministère de l'Agriculture

**10 avril 2006**

### Mozambique

*Dr Florencia A. Massango Cipriano*

Directrice des Services Vétérinaires,  
Ministère de l'Agriculture  
et du Développement Rural

**14 avril 2006**

### République Démocratique du Congo

*Ir. Tryphon Kilek-K-Kileh*

Directeur et Chef de Service de la  
Production et de la Santé Animale,  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et  
de l'Elevage, Direction de la Production et  
de la Santé Animale

**21 avril 2006**

### Panama

*Dr Filiberto Frago*

Sous-Directeur National de la Santé  
Animale, Ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche

**28 avril 2006**

### Liban

*Dr Georges Phrerm*

Directeur des Ressources Animales  
Ministère de l'Agriculture

**1 mai 2006**

### République Dominicaine

*Dr Ramón Antonio Quiñónez Disla*

Directeur de la Santé Animale  
Ministère de l'Agriculture

**2 mai 2006**

### Brésil

*Dr Jamil Gomes de Souza*

Directeur du Département de Santé  
Animale, Ministère de l'Agriculture,  
la Pêche et de l'Elevage

**5 mai 2006**

### Libye

*Dr Giurma Elaerf Mohamed El Hafi*

Centre National pour la Santé Animale  
et l'Amélioration de l'Elevage

**6 mai 2006**

### Hongrie

*Dr Miklós Süth*

Directeur adjoint des Services  
Vétérinaires, Ministère de l'Agriculture  
et du Développement Rural

**18 mai 2006**

### Costa Rica

*Dr Yayo Vicente Salazar*

Directeur général du Service National  
de Santé Animale, Ministère  
de l'Agriculture et de l'Elevage

**20 mai 2006**

### Kirghizistan

*Mlle Jipar Umuralieva*

Expert Vétérinaire, Programme pour la  
Sécurité Alimentaire, Ministère de  
l'Agriculture, des Ressources d'Eau et  
de l'Industrie de Transformation

**25 mai 2006**

### Etats-Unis d'Amérique

*Dr Ron DeHaven*

Administrateur, Département de  
l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique,  
Service d'Inspection de la Santé  
des Animaux et des Plantes

**9 juin 2006**

### Côte d'Ivoire

*Dr Kanga Kouame*

Directeur des Services Vétérinaires,  
Ministère de la Production Animale  
et des Ressources Halieutiques

**19 juin 2006**

### Honduras

*Ing César Augusto Noé Pino*

Directeur général des Services  
vétérinaires, Ministère de  
l'Agriculture et de l'Elevage



# Nouveaux accords

## Projet d'accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Association mondiale des spécialistes des laboratoires de diagnostic vétérinaire (WAVLD)

1. L'Organisation mondiale de la santé animale, ci-après appelée OIE, et l'Association mondiale des spécialistes des laboratoires de diagnostic vétérinaire, ci-après appelée WAVLD, se tiendront mutuellement informées des activités susceptibles d'être de leur intérêt commun.
2. Chaque organisation invitera l'autre partie à participer à ses réunions en tant qu'observateur si des questions d'intérêt commun risquent d'être soulevées et lui communiquera les comptes rendus desdites réunions.
3. La WAVLD invitera l'OIE à désigner un représentant qui jouera le rôle de conseiller permanent auprès de son comité directeur.
4. L'OIE et la WAVLD échangeront leurs catalogues de publications afin que chaque organisation puisse demander à l'autre les publications sur les activités liées à ses propres travaux. L'OIE et la WAVLD échangeront des exemplaires gratuits des documents et publications concernant les sujets d'intérêt commun.
5. Les deux organisations bénéficieront des tarifs privilégiés réservés à leurs membres ou organisations affiliées pour les autres commandes de publications et les réunions.
6. Les deux organisations renforceront leur collaboration par le biais de consultations formelles et informelles sur les questions d'intérêt commun, notamment celles qui sont énumérées ci-après.

### Questions d'intérêt commun

- Utilisation des tests de diagnostic pour la prophylaxie des maladies animales infectieuses et des zoonoses.
- Soutien de l'organisation de partenariats, jumelages et associations de laboratoires et de spécialistes du diagnostic vétérinaire dans tous les pays du monde.
- Amélioration de la capacité des Pays Membres à standardiser et harmoniser les techniques de diagnostic, conformément aux normes de l'OIE.
- Diffusion des informations les plus récentes sur le diagnostic des maladies animales et des zoonoses par l'organisation et la mise en place d'ateliers de formation continue, de séminaires et de conférences internationales de haut niveau.
- Mise à disposition de services de consultance pour les Pays Membres sur l'état actuel des connaissances concernant les infrastructures et les technologies, sur les normes de confinement biologique et sur l'accréditation des laboratoires de diagnostic vétérinaire.
- Formulation d'avis en matière de recherche vétérinaire sur le diagnostic des maladies animales et des zoonoses.
- Autres actions possibles pour améliorer la santé et le bien-être des animaux dans le monde.

Date : 15 février 2006

**Monsieur Craig Carter**

Secrétaire et trésorier  
de la WAVLD

Date : 7 février 2006

**Docteur Bernard Vallat**

Directeur général  
de l'OIE

## Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Comité international de médecine militaire (CIMM)

L'objectif de ce projet d'Accord est de faciliter les contacts et la coopération entre l'Organisation mondiale de la santé animale, ci-après dénommée OIE et les services de santé militaires membres du Comité international de médecine militaire, ci-après dénommé CIMM.

Considérant que les buts principaux du CIMM sont de maintenir des relations entre les services sanitaires militaires des Etats membres afin de promouvoir des activités scientifiques médico-militaires et de participer au développement des activités médicales lors des opérations humanitaires.

Considérant que les sciences vétérinaires constituent l'un des domaines d'activité et de recherche du CIMM, notamment en matière de santé publique vétérinaire.

Considérant que le domaine d'action de l'OIE inclut des champs relatifs à la surveillance et au contrôle des maladies animales y compris les zoonoses, ainsi que des champs relatifs à la sécurité sanitaire des aliments notamment aux stades de la production primaire.

Considérant la nécessité de faciliter la coordination et la mise en œuvre de l'ensemble des ressources humaines et de moyens matériels disponibles en cas de crise zoonositaire majeure.

L'OIE et le CIMM sont convenus de ce qui suit :

### 1. Représentations réciproques

Chaque organisation invitera l'autre Partie à participer en qualité d'observateur aux réunions où des questions d'intérêt commun pourront être traitées et mettra à disposition les rapports de ces réunions.

En particulier, le Secrétaire général du CIMM invitera le Directeur général de l'OIE à participer, ou à se faire représenter, sans droits de vote, aux réunions du Congrès mondial annuel ou bisannuel organisé par le CIMM, ainsi qu'à d'autres événements d'intérêt mutuel.

De même, le Directeur général de l'OIE invitera le Secrétaire général du CIMM à prendre part, ou à se faire représenter, sans droits de vote, aux sessions générales du comité international de l'OIE, ainsi qu'à d'autres événements d'intérêt mutuel organisés par les Représentations régionales de l'OIE.

### 2. Echanges d'information et de documentation

Sous réserve des arrangements qui pourraient être nécessaires pour sauvegarder le caractère confidentiel de certains documents, l'OIE et le CIMM pourront procéder à l'échange de documents techniques.

Le CIMM s'engage, après accord des autorités compétentes des services de santé de chaque Etat membre à fournir toutes informations utiles pour tenir à jour une base de données non confidentielle relative aux activités des vétérinaires militaires dans le domaine de la santé publique.

### 3. Coopérations

L'OIE et le CIMM conviennent de collaborer et de se consulter sur toutes les matières présentant un intérêt commun dans le domaine de la santé publique vétérinaire.

L'OIE et le CIMM pourront convenir de toutes actions conjointes, notamment en vue du développement de la coopération internationale pour la protection de la santé animale, de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, de la lutte contre les zoonoses et du bien-être animal.

Ces actions feront l'objet de conventions spéciales entre l'OIE et les autorités compétentes des services sanitaires militaires membres du CIMM, qui décideront en toute souveraineté après chacune des discussions bilatérales du type et du niveau de coopération qu'elles seront prêtes à accepter.

### 4. Dispositions finales

Cet Accord prendra effet à la date de signature et restera valable jusqu'à sa résiliation. Chaque Partie peut proposer la dénonciation de cet Accord à condition qu'elle informe l'autre Partie de son intention par notification écrite avec un préavis de trois mois.

Chaque Partie peut proposer des amendements à cet Accord en adressant une notification par écrit; l'autre Partie devra y souscrire par écrit.

Date: 17 mars 2006

**Dr Jacques Sanabria**

**Dr Bernard Vallat**

Secrétaire général du CIMM    Directeur général de l'OIE



## Accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA)

L'Organisation arabe pour le développement agricole de la Ligue des états arabes, ci-après appelée OADA, et l'Organisation mondiale de la santé animale, ci-après appelée OIE, désireuses de coordonner leurs efforts pour lutter contre les maladies animales et garantir la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de leurs mandats respectifs, ont convenu ce qui suit :

### Article 1

1.1 L'OIE et l'OADA décident de collaborer étroitement sur les questions d'intérêt commun appartenant à leurs domaines de compétences respectifs.

1.2 Aux fins du présent Accord : **le qualificatif « animal / animale » se réfère aux animaux d'élevage, aux oiseaux, à la faune sauvage, aux abeilles, aux poissons et aux autres animaux aquatiques.**

### Article 2

#### 2.1 Principaux domaines de responsabilité de l'OIE :

- a) Élaboration de normes, lignes directrices et recommandations relatives aux maladies animales et aux zoonoses, conformément à ses statuts, et tel que défini dans l'Accord SPS de l'Organisation Mondiale du Commerce.
- b) Élaboration et mise à jour de normes internationales de référence à fondement scientifique, et validation des tests de diagnostic publiés dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres, le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres et le Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques.
- c) Développement de normes sur le bien-être animal et la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale aux stades de la production primaire.

#### 2.2 Principaux domaines de responsabilité de l'OADA :

- a) Déploiement de programmes dans les États membres et coordination des actions avec les autres organisations compétentes et les organismes de soutien, en faveur d'une prévention efficace et d'une maîtrise progressive des maladies animales importantes.

- b) Établissement de lignes directrices et de recommandations sur les bonnes pratiques agricoles liées à la gestion des maladies animales et des zoonoses.

#### 2.3 Activités pouvant être envisagées en commun dans les pays du Moyen-Orient :

- a) Mise en œuvre, surveillance et maintien du système OIE d'alerte précoce et de surveillance pour les principales maladies animales, par le biais des informations sanitaires et scientifiques de l'OIE et des autres sources d'information autorisées.
- b) Développement conjoint de normes internationales liées aux aspects de la production animale ayant un impact sur la sécurité sanitaire des aliments, en collaboration avec les autres organismes internationaux compétents.
- c) Promotion et coordination régionale des activités de recherche vétérinaire et des études connexes sur les maladies animales, les zoonoses et les aspects de la production animale se répercutant sur la sécurité sanitaire des aliments.
- d) Élaboration de stratégies régionales et aide à la négociation d'accords en faveur d'une prévention efficace et d'une maîtrise progressive des maladies animales et des zoonoses.
- e) Formulation d'avis d'experts sur les questions couvertes par le présent accord.
- f) Organisation de réunions, conférences, commissions, groupes et sous-groupes de travail stratégiques sur les aspects de la santé et de la production animales qui ont un impact sur la sécurité sanitaire des aliments, les politiques de prophylaxie et les programmes de portée régionale et mondiale.
- g) Aider les pays qui le souhaitent à développer leurs programmes de formation vétérinaire, leurs Services vétérinaires (ou autres autorités compétentes), conformément aux normes internationales de l'OIE sur la qualité et l'évaluation, ainsi que leurs services décentralisés.
- h) Diffusion d'informations, publication et autres communications techniques liées à la recherche, aux méthodes de prophylaxie et aux autres aspects



de la production animale se répercutant sur la sécurité sanitaire des aliments.

### Article 3

L'OIE et l'OADA collaboreront notamment par les moyens suivants :a) Échanges de rapports, de publication et d'informations portant notamment sur les foyers de maladies animales et de zoonoses et les statistiques agricoles.

Conventions spéciales entre le Directeur général de l'OIE et le Directeur général de l'OADA en vue du recueil et de l'analyse d'informations utiles provenant des Pays Membres et de la diffusion de ces données aux pays qui ne sont membres d'aucune des deux organisations.

b) Participation de chacune des parties aux réunions et conférences organisées par l'autre, avec droit de prendre part aux discussions sur une base consultative. Organisation conjointe de réunions, conférences et ateliers traitant de sujets d'intérêt commun.

c) Soumission, pour examen ou adoption, de toutes les recommandations issues des réunions des deux organisations à leur commission administrative respective.

d) Possibilité pour chaque partie de soumettre à l'autre des propositions de consultations techniques ou d'actions spécifiques liées à des sujets d'intérêt commun ; à cette fin, les deux parties peuvent décider, si nécessaire, de créer une commission commune ou des groupes ou commissions ad hoc, en vertu des dispositions et conditions qui seront définies d'un commun accord.

e) Consultation permanente et efforts concertés du Directeur général de l'OIE et du Directeur général de l'OADA afin d'atteindre des objectifs analogues ou étroitement apparentés et d'éviter les doublons.

f) Consultation mutuelle du Directeur général de l'OIE et du Directeur général de l'OADA sur les questions d'intérêt commun, en vue de favoriser l'organisation d'actions communes dans certains domaines spécifiques.

g) Adoption par le Directeur général de l'OIE et le Directeur général de l'OADA des conventions administratives nécessaires pour appliquer ces politiques, y compris pour organiser des échanges d'experts et des formations croisées du personnel.

### Article 4

Lors de la préparation de leurs programmes d'activités respectifs, afin de favoriser une collaboration efficace et d'éviter les doublons, l'OIE et l'OADA se soumettront mutuellement, pour commentaires et coordination, leurs projets de programmes qui relèvent du présent accord. Dans toute la mesure du possible, chaque partie tiendra compte des recommandations de l'autre.

### Article 5

Les deux parties pourront demander un amendement au présent Accord. Tout amendement de ce type sera adopté par consentement mutuel. Les modalités d'application du présent accord seront détaillées dans un échange de courriers.

Date : 06/04/2006

**Docteur Bernard Vallat**

Directeur général  
Organisation mondiale  
de la santé animale (OIE)

**Docteur Salem Al-Lozi**

Directeur général  
Organisation arabe pour le  
développement agricole (OADA)

## Centre régional de santé animale pour la coordination de la lutte contre la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest et du Centre

### Contexte

Depuis le programme PARC, l'UA-IBAR a mis en place dans le parc de Sotuba à Bamako (Mali) une Coordination régionale chargée d'appuyer les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce même dispositif a été reconduit dans le cadre de l'exécution du programme PACE. Cette Coordination emploie actuellement un

expert africain, Coordonnateur régional et trois Assistants techniques européens en plus d'un personnel administratif recruté localement.

L'OIE a ouvert depuis janvier 2001 dans les mêmes locaux que le PACE à Bamako le bureau pour sa Représentation régionale pour l'Afrique. Ce bureau comprend un expert

africain, Représentant de l'OIE pour l'Afrique, et un Assistant technique mis à la disposition du bureau par la France.

La FAO finance depuis janvier 2006 quatre programmes régionaux de coopération technique (TCP) pour l'assistance d'urgence pour la détection précoce et la prévention de la grippe aviaire en Afrique dont un pour 13 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et dont la coordination régionale est basée dans les locaux du PACE à Bamako.

La FAO et l'OIE ont convenu depuis 2004 d'un accord créant le GF-TADs (*Global Framework for Progressive Control of Transboundary Animal Diseases*) qui est une initiative destinée à combiner l'expérience et le savoir faire des deux organisations dans la lutte contre les maladies animales transfrontalières pour renforcer les capacités des pays en développement et les assister à l'établissement de programmes spécifiques de contrôle de certaines maladies animales transfrontalières prioritaires en fonction des régions.

La complémentarité des mandats poursuivis par les trois institutions notamment pour améliorer la santé animale en Afrique et ainsi contribuer au recul de la pauvreté est à la base d'une collaboration ancienne et qui se poursuit notamment dans le cadre du programme PACE (coordonné par l'UA-IBAR et dont le Comité Conseil est présidé par l'OIE et compte la FAO parmi ses membres) et de la plateforme ALive.

L'apparition en février 2006 de la grippe aviaire hautement pathogène (GAHP) due au virus H5N1 au Nigeria et au Niger pour ce qui concerne les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et le risque élevé de la propagation de cette maladie dans les autres pays ont conduit les trois institutions à formaliser un accord pour la mise en place d'un Centre Régional technique opérationnel qui permettra d'assurer une meilleure coordination de leurs interventions.

## Objectif du Centre Régional

L'objectif du Centre Régional de Santé animale OIE/FAO/UA-IBAR est de constituer un cadre de concertation et d'harmonisation des stratégies de suivi et d'évaluation des interventions pour lutter contre la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il constituera un Centre Régional de Santé Animale tel que présenté lors de la Conférence de Beijing en janvier 2006.

## Modalités de fonctionnement

Dès l'approbation de l'accord du Centre par les institutions concernées, un programme d'activités trimestriel sera élaboré au niveau de Bamako dans lequel seront définies notamment

les actions à entreprendre et les missions à réaliser. Le suivi – évaluation des programmes du Centre sera assuré par le Comité Conseil du PACE, où sont représentées les institutions mères des composantes du Centre.

Le BAD, le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO (Départements techniques compétents) et les Organisations internationales concernées devraient participer à la discussion des rapports du Centre (implication dans la gestion du fonds d'urgence) au sein du Comité Conseil PACE.

Les membres du Centre s'engagent à partager toutes les informations pertinentes relatives à la réalisation de leur mission commune. Le Secrétariat permanent du Centre sera assuré par le Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique qui devra rendre compte au Comité Exécutif de la Plateforme ALive.

## Répartition des rôles entre les institutions

Considérant l'expérience propre de chacune des institutions, des orientations flexibles concernant leurs domaines d'interventions et leurs valeurs ajoutées privilégiées ont été retenues.

### Domaines d'intervention privilégiés de l'OIE

- réalisation des audits et évaluations des Services Vétérinaires (SV) afin d'orienter les investissements des Gouvernements et des bailleurs de fonds dans le domaine de la santé animale
- formation des Délégués de l'OIE et de leurs proches collaborateurs (points focaux pour l'information zoo-sanitaire, les maladies de la faune sauvage ainsi que pour les médicaments vétérinaires et les vaccins)
- actions visant à améliorer le système de notification des maladies
- diffusion de l'information zoo-sanitaire.
- assistance à l'harmonisation.

### Domaines d'intervention privilégiés de la FAO

- enquête sur le rôle des oiseaux migrateurs
- formation au diagnostic de laboratoire et appui aux réseaux régionaux de laboratoires et d'équipes d'épidémiologie
- mise en réseau et échange de données et d'informations avec d'autres régions
- appui aux études de faisabilité des programmes nationaux et régionaux d'investissement
- fourniture d'assistance technique au Centre et aux pays pour l'appui à la mise en œuvre des programmes.



- appui à l'élaboration des stratégies nationales et régionales de lutte contre la grippe aviaire

### **Domaines d'intervention privilégiés de l'UA-IBAR/PACE**

- renforcement de la surveillance épidémiologique au niveau volaille et avifaune
- extension du réseau de surveillance épidémiologique aux pays et zones non encore concernés
- suivi-évaluation de l'application des mesures de lutte (abattages sanitaires, campagne de vaccination)
- appui à l'élaboration des stratégies nationales et régionales de lutte contre la grippe aviaire
- harmonisation et suivi technique des plans d'intervention d'urgence
- validation des dossiers de demande de financement d'urgence pour les pays sur fonds UA-IBAR
- appui à l'élaboration des programmes de lutte contre les maladies transfrontalières et leur coordination sous régionale et régionale ainsi que les formations correspondantes
- formation en laboratoire (diagnostic, assurance qualité) et suivi des réseaux régionaux de laboratoires
- secrétariat technique du Mécanisme ouest africain de coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire
- appui à la mise en place de fonds d'intervention d'urgence en vue d'assister les pays dans la gestion de la crise.

### **Domaines d'intervention communs**

- définition des stratégies de lutte
- préparation de programmes d'investissements pour le renforcement durable des SV
- préparation d'un programme régional de lutte contre la grippe aviaire
- appui aux laboratoires
- diffusion de l'information technique
- sensibilisation et information du public
- suivi et évaluation des actions sur le terrain
- harmonisation des plans d'intervention d'urgence
- appui à l'élaboration des stratégies nationales et régionales de lutte contre la grippe aviaire.

### **Besoins complémentaire en experts**

Pour la réalisation des missions évoquées précédemment, l'équipe au niveau du Centre de Bamako a besoin d'être

renforcée par un personnel permanent et par des appuis ponctuels par des consultants.

### **Besoins en personnel permanent supplémentaire**

#### **Au niveau de l'OIE**

- 1 vétérinaire africain spécialiste des questions institutionnelles chargé de l'audit des SV et de la formation
- 2 spécialistes en formation, dont 1 en systèmes d'information électronique (un anglophone et un francophone)
- 1 agent administratif et financier
- 1 secrétaire bilingue.

#### **Au niveau UA-IBAR/PACE**

- 2 vétérinaires africains chargés d'appuyer la mise en œuvre des programmes nationaux et d'en assurer le suivi évaluation
- 1 épidémiologiste spécialiste dans le suivi des maladies de la faune sauvage
- 1 spécialiste chargé du développement des filières avicoles
- 1 spécialiste en laboratoires et diagnostic
- 1 gestionnaire financier.

#### **Au niveau de la FAO**

- 1 vétérinaire économiste
- 1 épidémiologiste spécialiste du suivi des projets concernant les oiseaux migrateurs
- 1 appui administratif.
- 1 vétérinaire chargé du suivi des projets relatifs aux réseaux régionaux de laboratoires et des équipes de surveillance

### **Besoins en consultants**

Ces besoins seront précisés chaque fois que de besoin mais devront comprendre au moins un expert en communication et un formateur.

Fait à Bamako, le 25 avril 2006

Ont signé

Pour l'OIE

Le Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique

#### **Dr. Amadou Samba Sidibe**

Pour la FAO

Le Chef de service de la Santé Animale

#### **Dr. Joseph Domenech**

Pour l'UA-IBAR

Le Directeur

#### **Dr. Modibo Traore**

## Accord entre la Commission internationale des œufs (IEC, incluant « Egg Processors International ») et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

1. L'Organisation mondiale de la santé animale, ci-après appelée OIE, et la Commission internationale des œufs (incluant « Egg Processors International »), ci-après appelée IEC, se tiendront mutuellement informées des activités susceptibles d'être de leur intérêt commun.
2. L'IEC représente les producteurs d'œufs et de produits dérivés, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. L'IEC fournira à l'OIE des informations, des commentaires utiles et des retours d'information sur l'application pratique et l'adoption des propositions de l'OIE.
3. Par le biais de consultations formelles et informelles, les deux organisations s'efforceront de coopérer sur les questions d'intérêt commun, notamment celles qui sont énumérées ci-après.

### Questions d'intérêt commun

- Mise à disposition d'informations générales sur les secteurs de la production et de la transformation des œufs, notamment sur leurs relations et interactions avec les Services vétérinaires officiels.
- Coopération pour le développement et la révision des lignes directrices internationales sur le bien-être animal et des normes relatives à la production des œufs.
- Coopération pour le développement et la révision des normes internationales ayant un impact sur le commerce des œufs et des produits dérivés, notamment des normes internationales sur la santé animale et les zoonoses.

- Recherche vétérinaire sur les maladies des espèces productrices d'œufs.
- Σ Échanges de vues concernant les positions des organismes intergouvernementaux tels que l'OMS, la FAO et leurs organes subsidiaires (Codex Alimentarius) sur les stratégies de surveillance et de prophylaxie des maladies susceptibles de se répercuter sur le secteur des œufs et/ou le commerce international.
- Échanges de vues et participation à des réunions sur les aspects majeurs de la santé animale et des zoonoses, du bien-être animal et de la sécurité sanitaire des aliments.
- 4. Chaque organisation invitera l'autre partie à participer à ses réunions en tant qu'observateur si des questions d'intérêt commun risquent d'être soulevées, et lui communiquera les comptes rendus desdites réunions.
- 5. L'OIE et l'IEC échangeront leurs catalogues de publications afin que chaque organisation puisse demander à l'autre les publications sur les activités liées à ses propres travaux. L'OIE et l'IEC échangeront des exemplaires gratuits des documents et publications concernant les sujets d'intérêt commun. Les deux organisations bénéficieront des tarifs privilégiés réservés à leurs membres ou organisations affiliées pour les autres commandes de publications.

Date : 6 juillet 2006

**Julian Madeley**

Directeur général de la  
Commission internationale  
des œufs (IEC)

Date : 26 juin 2006

**Bernard Vallat**

Directeur général de  
l'Organisation mondiale de la  
santé animale (OIE)

## Accord de collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé animale et l'Organisation mondiale de la santé, relatif au Système mondial d'alerte rapide et d'intervention pour les principales maladies animales, y compris les zoonoses

1. Les organisations signataires conviennent de collaborer au « Système mondial d'alerte rapide et d'intervention pour les principales maladies animales, y compris les zoonoses » (ci-après désigné par son acronyme anglais, GLEWS, ou par le terme de « Projet ») décrit à l'Annexe 1, joint au présent Accord et partie intégrante de celui-ci.

2. Toutes les décisions relatives au GLEWS seront prises conjointement par les trois organisations. La mise en œuvre des activités relevant du GLEWS par l'une ou l'autre des organisations se fera en fonction des fonds disponibles et des règlements, statuts et pratiques administratives de cette organisation.

Un comité formé des représentants des trois organisations sera constitué pour gérer le GLEWS et mettre en œuvre le présent Accord.

3. Chaque organisation aura la charge financière de la totalité des activités qu'elle aura programmées dans le cadre du présent Accord, sauf dispositions contraires du présent Accord ou de l'un de ses avenants.

4. Toute décision relative au financement de GLEWS sera prise conjointement par les trois organisations ; les appels à contribution financière seront adressés en priorité aux gouvernements, aux organisations à but non lucratif et aux fondations. Toute collecte de fonds auprès de sociétés à but lucratif ou de leurs fondations, ou auprès d'organisations financées par des fonds majoritairement privés, devra respecter les dispositions statutaires des parties visant à éviter un éventuel conflit d'intérêt.

5. Chaque partie gèrera les fonds à sa disposition, en conformité avec son règlement financier, ses statuts et ses pratiques administratives. Les comptes seront vérifiés suivant des procédures internes et externes de contrôle, conformément aux règles et procédures de contrôle propres à chaque partie ; à la demande des parties, une copie du rapport du commissaire aux comptes leur sera distribuée dès sa finalisation.

6. En règle générale, les tâches à réaliser dans le cadre du Projet et la désignation des responsabilités pour chacune de ces activités seront décidées conjointement par les parties.

7. Les parties détiendront ensemble les droits de propriété intellectuelle des œuvres qu'elles auront préparées conjointement. Le choix des travaux concernés par ces droits sera fait d'un commun accord, sachant que chacune des parties pourra reproduire ou publier ces travaux, en suivant ses propres procédures et règles administratives. Toute révision des travaux devra faire l'objet d'une décision commune.

8. Les droits de propriété intellectuelle portant sur les travaux élaborés séparément par l'une ou l'autre des parties dans le cadre du présent Projet seront détenus par cette partie exclusivement. Celle-ci pourra publier ces travaux, sous réserve d'avoir préalablement soumis aux autres parties, pour commentaire, le texte en question, ainsi que toute référence au travail de ces parties. Les commentaires émis par les autres parties devront être pris en compte par l'organisation ayant entrepris la publication.

9. Les travaux relevant du Projet devront mentionner les trois

parties signataires ; la formulation exacte de cette mention sera choisie par les parties d'un commun accord.

10. À tout moment, l'une ou l'autre des organisations signataires pourra dénoncer le présent Accord, à la condition d'en informer les autres parties par un préavis écrit d'un mois, et que les travaux entrepris soient dûment achevés et les principaux engagements soldés.

11. Le présent Accord ne pourra en aucun cas et être interprété comme constituant un lien de coentreprise, de partenariat, ou une relation professionnelle ou de représentation entre les parties. Le présent Accord ne confère à aucune des parties le pouvoir d'engager les autres parties de quelque manière que ce soit.

12. Chaque partie s'engage à ne faire aucune déclaration ni annonce de nature publicitaire ou promotionnelle faisant état de la relation que la lie aux autres parties signataires du présent Accord, à moins d'avoir obtenu préalablement l'autorisation écrite de celles-ci.

13. Les parties ne pourront utiliser le logo des autres organisations signataires qu'à condition d'en avoir reçu l'autorisation écrite.

14. Chaque partie sera seule responsable de la bonne exécution des travaux de collaboration qu'elle aura entrepris dans le cadre du présent Accord. De ce fait, une partie ne pourra être tenue responsable pour les pertes, les accidents, les dommages ou les préjudices subis ou occasionnés par une autre partie ou par le personnel employé ou les sous-traitants de cette autre partie, et ce pour quelque aspect que ce soit lié à la collaboration faisant l'objet du présent Accord ou résultant de cette collaboration.

15. Le présent Accord pourra être modifié par consentement mutuel expressément écrit.

16. Ni le présent Accord ni aucun des documents et des dispositions connexes ne pourront être interprétés comme constituant un abandon des privilèges et des immunités dont jouissent les parties.

17. Le présent Accord, ainsi que les documents et disposition connexes seront soumis aux règles générales du droit, à l'exclusion des réglementations nationales particulières.

18. À défaut d'un arrangement à l'amiable, tout différend portant sur l'interprétation ou l'application du présent Accord fera l'objet d'une procédure de conciliation. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera soumis à un arbitrage, suivant des modalités choisies d'un commun accord par les parties, ou, à défaut, suivant la procédure de règlement des



différents de la CNUDCI. Les parties s'engagent à accepter les conclusions de cet arbitrage.

19. Le présent Accord entrera en vigueur dès sa signature par les représentants des trois organisations et prendra fin avec la cessation des activités du GLEWS.

Signé le 18 juillet 2006

Pour l'Organisation mondiale de la santé :

**S. Weber-Mosdorf, SDG**

20, Avenue Appia  
1211 Genève 27, Suisse

Pour l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) :

**B. Vallat, DG**

12, rue de Prony  
75017 Paris, France

Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture :

**A. Müller, SDG**

Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome, Italie

## **Annexe : Le Système mondial d'alerte rapide et d'intervention (GLEWS)**

Le Système mondial d'alerte rapide et d'intervention pour les principales maladies animales, y compris les zoonoses (GLEWS) est une initiative conjointe de la FAO, de l'OIE et de l'OMS visant à conjuguer les compétences de ces trois organisations afin de réaliser des objectifs communs. L'initiative entend promouvoir l'échange d'informations sur les foyers de maladies animales et sur les analyses épidémiologiques, de manière à améliorer les capacités d'alerte rapide au niveau mondial ainsi que la transparence entre les pays. La composante d'intervention du GLEWS viendra compléter les systèmes d'intervention et de réponse existants au sein de la FAO, de l'OIE et, dans le domaine des zoonoses, de l'OMS, afin d'apporter une réponse coordonnée sur le plan international aux crises zoonosaires. En travaillant ensemble, les trois organisations seront à même de traiter un éventail plus large de foyers ou d'événements épidémiologiques exceptionnels et de mobiliser une gamme élargie de compétences.

L'efficacité de la maîtrise et de la prophylaxie des maladies animales dépend de la capacité des pays à donner rapidement l'alerte dès qu'un foyer se déclare et à prévoir l'extension de son aire de propagation. Comme pratiquement toutes les régions du

monde en ont fait l'expérience, l'incurie des systèmes de surveillance épidémiologique et l'incapacité de maîtriser à la source les maladies les plus graves ont favorisé la propagation, par-delà les frontières, de certaines maladies affectant les animaux d'élevage, telles que la fièvre aphteuse, ou de maladies au potentiel zoonotique telles que la BSE et l'influenza aviaire.

Le concept d'alerte rapide et d'intervention précoce repose sur la conviction qu'il est plus facile et plus rentable de stopper l'incursion d'une maladie à ses débuts que de la traiter une fois qu'elle s'est propagée. Dans une perspective de santé publique, en cas de foyers au potentiel zoonotique avéré, l'alerte précoce permet de prendre les mesures prophylactiques appropriées afin d'éviter que les populations humaines subissent, elles aussi, des cas de morbidité ou de mortalité dus à cette maladie. En outre, nous assistons à l'émergence de maladies infectieuses jusqu'alors inconnues qui affectent l'être humain à partir de sources animales, phénomène qui devrait se poursuivre à l'avenir. Le fait d'échanger des informations sur les alertes sanitaires permettra, d'une part, d'éviter la duplication inutile des efforts et, d'autre part, de combiner et de coordonner les processus de vérification des trois organisations. S'agissant des maladies à caractère zoonotique, la détection rapide de foyers dans les populations animales permettra de donner rapidement l'alerte afin de renforcer la surveillance épidémiologique des populations humaines et de prendre les mesures préventives appropriées. Inversement, dans certains cas la détection se fera plus rapidement dans les populations humaines, et les alertes chez l'homme précéderont la détection des premiers cas chez l'animal. En outre, le fait d'échanger des informations sur les évaluations relatives aux foyers permettra aux trois organisations d'analyser ensemble chaque épisode et d'évaluer plus précisément ses conséquences possibles. La diffusion commune de ces informations leur permettra également d'harmoniser leur communication en matière de stratégies de prophylaxie.

Plusieurs dispositifs d'alerte rapide sont déjà opérationnels, tant sur le plan régional que national. Au niveau international, la FAO, l'OIE et l'OMS ont mis au point, chacune de son côté, des systèmes d'alerte rapide et d'intervention visant à collecter, à vérifier, à analyser et à réagir aux informations obtenues de diverses sources, y compris les rapports non officiels parus dans la presse et les informations circulant dans les réseaux informels. Par ailleurs, le mandat de l'OIE, comme celui de



l'OMS, confère à ces organisations la tâche de diffuser au sein de la communauté internationale les déclarations officielles des foyers de maladie ou d'infection, aux conditions fixées par leurs Pays Membres respectifs. Quant à la FAO, elle a pour mandat général de diffuser des informations, y compris statistiques, auprès de ses Pays Membres.

La pluralité des sources d'information utilisées pour analyser en détail chaque épisode et ses conséquences possibles est également un atout pour la diffusion des résultats des analyses du risque conduites par les trois organisations.

En ce qui concerne les interventions concertées en cas d'urgence sanitaire, les trois organisations seront à même d'intervenir et de traiter un plus grand nombre de foyers ou d'événements épidémiologiques exceptionnels, en mobilisant une gamme élargie de compétences. Les capacités de préparation internationale aux épidémies s'en trouveront renforcées et les pays affectés bénéficieront dès lors d'un soutien plus rapide, plus efficace et mieux organisé.

La diffusion des résultats des évaluations menées par l'une ou l'autre des organisations sur les foyers actifs, notamment au travers des rapports émis par leurs représentations locales ou lors de missions sur le terrain, présente un intérêt majeur, tant pour les trois organisations que pour la communauté internationale. En outre, comme leurs mandats respectifs les y invitent, les trois organisations pourront mettre en commun les informations fragmentaires provenant de différentes sources, afin d'évaluer ensemble le foyer. Les premières données sur l'apparition des foyers et sur les mesures de prophylaxie figurent dans les déclarations adressées à l'OIE. À ces informations s'ajoutent celles réunies par la FAO, par exemple sur les systèmes de production animale, sur les facteurs affectant les déplacements des populations animales, etc., informations indispensables pour évaluer la propagation probable et les risques d'extension des foyers. La mobilisation par chacune des trois organisations de ses compétences et ressources propres est un atout pour l'analyse et l'évaluation qu'elles réaliseront ensemble, en posant les jalons d'une stratégie commune de prophylaxie. La diffusion conjointe de l'information permettra aux trois organisations d'harmoniser leur communication en matière de stratégies de prophylaxie.

Les systèmes d'intervention actuels de la FAO et de l'OIE permettent d'aider les pays confrontés à un risque d'épizootie au plan national ou régional. Par ailleurs, le Réseau mondial d'alerte et de réponse aux épidémies (GOARN) de l'OMS offre un soutien technique rapide et approprié aux populations

humaines affectées par des épidémies au plan national, régional, voire international. Or, à ce jour, il n'existait aucun réseau mondial d'intervention visant à maîtriser les épidémies animales présentant un tableau épidémiologique complexe, une menace d'extension régionale ou internationale et/ou un danger pour la santé publique. Il était nécessaire de combler cette lacune en mettant en place un réseau idéalement à même de compléter le GOARN si nécessaire, afin de mettre en commun les compétences des deux réseaux pour les besoins des interventions sanitaires d'urgence.

Ce système commun d'intervention en cas de crises sanitaires devrait permettre d'améliorer les capacités de préparation internationale aux épidémies et de fournir aux pays affectés une aide rapide et coordonnée. En travaillant de concert, les trois organisations seront à même de traiter un éventail plus large de foyers ou d'événements épidémiologiques exceptionnels et de mobiliser une gamme élargie de compétences.

- Permettre aux Pays Membres de mieux se préparer afin de prévenir les incursions de maladies animales ou d'infections et de maîtriser rapidement les foyers;
- Améliorer les capacités de détection d'événements épidémiologiques exceptionnels au niveau national ;
- Améliorer le temps de réponse et la sensibilité du système d'alerte ;
- Améliorer la transparence entre les pays et les déclarations à l'OIE ;
- Améliorer la qualité de l'information zoonositaire sur le terrain en temps réel ou presque ;
- Améliorer les systèmes nationaux de surveillance et de veille sanitaire et renforcer les réseaux, y compris les réseaux de laboratoires travaillant dans le domaine de la santé publique et de la médecine humaine et vétérinaire, et spécialisés dans les agents de zoonoses ;
- Améliorer la préparation internationale aux épidémies animales et zoonotiques et fournir une aide rapide, concertée et efficace aux pays affectés ;
- Améliorer les capacités de détection rapide des trois organisations dans le domaine des maladies émergentes, y compris les zoonoses ;
- Fournir un soutien technique aux régions/pays concernant les questions de prophylaxie des foyers de maladie à l'interface animal/être humain ;
- Améliorer l'intégration de la surveillance des populations animales et humaines, afin de permettre une prise en compte simultanée des foyers dans les différentes espèces.

# *vie des partenaires*

## **épidémiologie & programmes de lutte contre les maladies animales**

### **Première conférence internationale des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE**

**Florianópolis, Brésil,  
3-5 décembre 2006**

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) prépare actuellement la *Première conférence internationale des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE*, avec le précieux concours du ministère de l'Agriculture de la république fédérale du Brésil. La conférence se tiendra à Florianópolis, Brésil, du 3 au 5 décembre 2006. Les experts désignés des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE, les Chefs des services vétérinaires membres de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques, les représentants régionaux de l'OIE du monde entier, les présidents des Commissions régionales de l'OIE seront invités à participer ainsi que des scientifiques nationaux et des experts des laboratoires privés.

La Conférence a pour but d'offrir un forum pluridisciplinaire visant à renforcer la coopération scientifique au sein du réseau de Laboratoires de référence et de Centres collaborateurs de l'OIE ainsi qu'avec les Services vétérinaires. Elle entend promouvoir la mise au point et la modernisation des normes relatives aux méthodologies dans les domaines du diagnostic, de la qualité des vaccins et de la biosécurité, améliorer les liens entre les Laboratoires de référence, les Centres collaborateurs de l'OIE et les laboratoires nationaux, officiels et privés ; soutenir les pays en développement et en transition à travers des actions de renforcement de leurs capacités, des programmes de formation et l'examen de diverses initiatives de soutien financier.

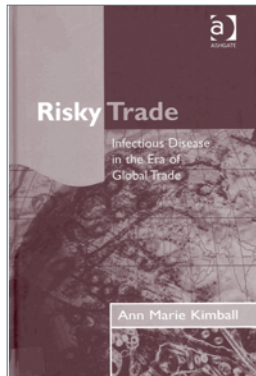
L'OIE remercie le gouvernement du Brésil pour l'aide précieuse apportée à l'organisation de cette conférence, dont les retombées devraient être utiles à l'ensemble de la communauté internationale de la santé animale et contribuer à mieux maîtriser et prévenir les maladies animales et les zoonoses dans le monde.

Le programme scientifique détaillé de la Conférence, les modalités d'inscription et les informations pratiques sont disponibles sur le site web de l'OIE ([www.oie.int](http://www.oie.int)).



# actualités internationales

## publications



### **Risky Trade** **Infectious Disease in the** **Era of Global Trade**

**(Les maladies  
infectieuses à l'ère du  
commerce mondial)**

**Par Ann Marie Kimball,**  
**Université de Washington,**  
**États-Unis d'Amérique**

Date de publication : 05/2006

Nombre de pages : 230 pp.

Format : 15,6 × 23,4 cm

ISBN 0-7546-4296-8

Prix : \$59.95 / £30.00

Le commerce international atteint à l'heure actuelle le montant faramineux de six billions de dollars de marchandises échangées par an dans le monde. Cette prolifération des échanges planétaires suscite en même temps des craintes nouvelles face aux risques de pandémies et une préoccupation croissante pour la santé mondiale. Or, les investissements dans les infrastructures de santé publique et de prophylaxie n'ont jamais été conçus pour faire face à des échanges internationaux d'une telle diversité et d'une telle ampleur. Bien au contraire, dans nombre de pays, et notamment dans les plus pauvres d'entre eux, les systèmes de santé accusent un retard considérable. Cette situation rend les populations du monde plus vulnérables à l'introduction d'infections et à leur propagation par le biais des échanges commerciaux. L'opinion publique a vu ses craintes s'amplifier lors de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine ou des épisodes mortels d'infection à *Escherichia coli*.

L'ouvrage « Les maladies infectieuses à l'ère du commerce mondial » examine de manière approfondie les risques réels posés par les maladies dans le contexte de la mondialisation. À partir d'une analyse de l'économie des échanges et de l'épidémiologie au plan international, l'auteur explore les principaux problèmes de santé résultant de l'accroissement exponentiel des échanges et des déplacements dans le monde. Les questions traitées sont notamment :

- l'échelle du problème, avec notamment l'étude du foyer d'infection à *E. coli* survenu à Sakai ;
- les risques liés à certains microbes, les infections entériques et virales, les agents à forte contagiosité, la résistance aux agents antimicrobiens et les infections inapparentes ;
- la propagation mondiale des foyers consécutive aux déplacements internationaux et au commerce ;
- la prévention, la surveillance et la prophylaxie ;
- la sécurité sanitaire des échanges internationaux à l'avenir.

Après avoir mis en lumière ces problématiques, l'ouvrage examine les possibilités offertes par cette même mondialisation, en termes de surveillance, de diagnostic, de traitements et de recherche, et leur contribution à la maîtrise des épidémies. En suivant une démarche empirique, l'auteur établit des liens entre les connaissances disponibles et l'examen concret des épidémies et propose ainsi un cadre exhaustif permettant d'aborder les nouveaux épisodes à la lumière de l'expérience acquise dans la lutte contre les foyers infectieux par le passé.

Cet ouvrage sera un guide précieux aussi bien pour les étudiants et les chercheurs que pour les praticiens et les responsables de l'élaboration des politiques dans les domaines du commerce international, de l'économie de la santé, de l'épidémiologie, de la santé publique et internationale et de la prophylaxie des maladies.

### **Sommaire**

Prologue, David Heymann – Préface – L'express mondial – Agents inapparents d'infections entériques – Nouveaux agents à prolifération rapide – Agents cachés – Lents mais mortels – L'express mondial et les atteintes intentionnelles – Prévention primaire – L'armure technologique – Prévention des foyers mondiaux – L'avenir de l'express mondial : une promesse ou un danger pour les populations ? – Références – Ressources complémentaires – Index.

## **La maîtrise des maladies infectieuses**

### **Un défi de santé publique, une ambition médico-scientifique**

*Rapport sur la science et la technologie n°24*

Éditions EDP Sciences -

Juin 2006 - 59,00€

En ligne en texte intégral non imprimable

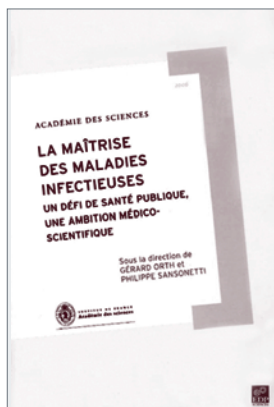
Animateurs :

**Gérard Orth,**

Membre de l'Académie des sciences

**Philippe Sansonetti,**

Membre de l'Académie des sciences



Le temps n'est pas éloigné où l'on pensait que les maladies infectieuses seraient maîtrisées grâce à la généralisation des mesures d'hygiène et à l'utilisation des antibiotiques et des vaccins. Cet espoir a malheureusement été déçu et l'on assiste à une résurgence des maladies infectieuses et des parasitoses et à l'émergence régulière de nouveaux agents infectieux, le plus souvent d'origine animale. Les populations les plus défavorisées de la planète payent le plus lourd tribut, mais force est de constater que le développement engendre aussi son lot de pathologies infectieuses.

Ce problème de santé publique ancien se présente, depuis ces dernières décennies, avec une ampleur et des caractéristiques nouvelles. C'est pour cette raison que l'Académie des sciences a jugé indispensable de lui consacrer une réflexion approfondie.

Les causes de cette situation sont multiples : elles sont analysées dans la première partie du rapport, d'où il ressort que, s'il faut admettre qu'il y aura toujours des maladies infectieuses, l'homme a sa part de responsabilité dans leur recrudescence actuelle.

La deuxième partie de l'ouvrage développe les différents aspects de la réponse que nos sociétés doivent opposer à ce défi : cette réponse nécessitera un effort coordonné, sans précédent, de recherche, d'enseignement et d'actions en santé publique.

Des recommandations sont adressées aux pouvoirs publics, aux différents acteurs de la santé et de la recherche, ainsi qu'à l'ensemble de nos concitoyens, car une information complète, étayée et lucide est aussi l'un des éléments de la maîtrise des maladies infectieuses.

## **L'épidémiologie humaine**

### **Conditions de son développement en France, et rôle des mathématiques**

*Rapport sur la science et la technologie no. 23*

Éditions EDP Sciences

Mai 2006 - 59,00€

Animateur

**Alain-Jacques Valleron,**

Membre de l'Académie des sciences



Si la France peut se targuer d'avoir été un berceau de l'épidémiologie, l'analyse objective des effectifs des chercheurs et des laboratoires montre qu'elle est actuellement sous-dimensionnée par rapport aux pays comparables. Pourtant, la demande en épidémiologie, aussi bien scientifique que sociale, grandit sans cesse.

Après une vue d'ensemble sur la définition, l'historique et l'état actuel de cette discipline, cet ouvrage s'attache à en décrire les méthodes. Il montre que l'épidémiologie moderne s'appuie depuis longtemps sur la statistique, mais aussi que, récemment, on assiste à une forte implication de nouveaux champs des mathématiques, notamment calcul des probabilités, analyse numérique, théorie des systèmes complexes, et modélisation en général, qui ouvrent de nouvelles possibilités d'applications. L'explosion actuelle des systèmes d'information touchant à la santé, construits dans d'autres buts que la recherche, notamment la gestion, et la possibilité de construire de nouveaux systèmes d'observation épidémiologique puissants sont analysés en tant que nouvelles opportunités pour la recherche.

Le rapport décrit comment l'épidémiologie moderne se développe en lien intime avec la biologie ; il décrit l'importance des sciences humaines et sociales en épidémiologie, indispensables pour découvrir les facteurs de risque sociaux ou comportementaux.

Le rapport examine le rôle de l'épidémiologie en tant que science support de la décision médicale et de la Santé Publique. Il énonce les progrès nécessaires à accomplir dans l'enseignement depuis le collège jusqu'à l'université, le besoin d'ouverture de l'épidémiologie aux étudiants, enseignants et chercheurs des disciplines non médicales et il suggère des recommandations organisationnelles.

# agenda

## 2006 Septembre

**Atelier régional sur la surveillance des maladies sub-sahariennes**  
(dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire - FSP)  
4-7 septembre  
Bamako (Mali)  
Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique

**XII<sup>e</sup> Séminaire sur l'harmonisation de l'enregistrement et du contrôle des médicaments vétérinaires – Comité des Amériques sur les médicaments vétérinaires (CAMEVET)**  
5-8 septembre  
Panama City (Panama)  
Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques

**XII European Poultry Conference – EPC 2006**  
10-14 septembre  
Vérone (Italie)  
[www.epc2006.veronafiare.it/index.htm](http://www.epc2006.veronafiare.it/index.htm)  
[epc2006@wpsa.it](mailto:epc2006@wpsa.it)

**Séminaire sur le contrôle et la surveillance de la fièvre aphteuse**  
18-20 septembre,  
Amman (Jordanie)  
Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

**Séminaire sur le nouveau Système mondial de l'OIE d'information zoo sanitaire (WAHIS) pour la région de l'Afrique australe**  
19-22 septembre  
Gaborone (Botswana)  
Représentation sous-régionale de l'OIE pour la SADC

**Réunion extraordinaire de la Commission administrative**  
20-22 septembre  
siège de l'OIE,  
Paris (France)  
Direction générale

**7<sup>e</sup> Congrès international de virologie vétérinaire**  
24-26 septembre,  
Lisbonne (Portugal)  
Dr Carlos Martins  
[esvv2006@fmv.utl.pt](mailto:esvv2006@fmv.utl.pt)  
[www.esvv2006.org/](http://www.esvv2006.org/)

**22<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe**  
25-29 septembre  
Lyon (France)  
Service des actions régionales de l'OIE

**Séminaire International sur journalisme et environnement**  
27-29 septembre,  
Cordoba (Espagne)

## Octobre

**Séminaire sur la collaboration entre les pays membres de l'OIE et de l'Union Européenne et les autres pays de l'Europe membres de l'OIE**  
2-3 octobre  
Tbilissi (Géorgie)  
Service des actions régionales de l'OIE

**Séminaire sur la collaboration entre les pays membres de l'OIE et de l'Union Européenne et les autres pays de l'Europe membres de l'OIE**  
4-5 octobre  
Erevan (Arménie)  
Service des actions régionales de l'OIE

**29<sup>e</sup> Conférence régionale des pays de la CEI**  
6 octobre, Erevan (Arménie)  
Représentation régionale de l'OIE pour l'Europe de l'Est

**Séminaire sur la collaboration entre les pays membres de l'OIE et de l'Union Européenne et les autres pays de l'Europe membres de l'OIE**  
6-7 octobre  
Bakou (Azeïdjan)  
Service derbas actions régionales de l'OIE

**Conférence mondiale de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques**  
9-12 octobre  
Bergen (Norvège)  
[www.oie.int/eng/Norway2/home.htm](http://www.oie.int/eng/Norway2/home.htm)

**24<sup>e</sup> Congrès mondial de buiatrie**  
15-19 octobre  
Nice, France  
Acropolis Palais des Congrès et Expositions, Nice, France  
Tel +33 4 93 92 81 61  
Fax +33 4 93 92 83 38  
[wbc2006@nice-acropolis.com](mailto:wbc2006@nice-acropolis.com)

**Conférence Internationale ICLAS/AALAS**  
15-19 octobre  
Salt Lake City, États-Unis d'Amérique  
[www.iclas.org](http://www.iclas.org)



**Réunion du Groupe de travail sur la gestion des mouvements animaux et du zonage pour le contrôle de la fièvre aphteuse dans le bassin du Bas Mékong**

**16-18 octobre  
Région II (Thaïlande)**

Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

**27<sup>e</sup> Congrès International et Sommet Mondial**

**Laitiers de la FIL**

**20-23 octobre  
Shanghai, République Populaire de Chine**

[www.idf2006shcn.com](http://www.idf2006shcn.com)

## Novembre

**Biological Crisis Management in Human and Veterinary Medicine Emerging Diseases : Preparedness and Implementation Issues**

**5-8 novembre  
Lyon (France)**

[www.bcm2006.org](http://www.bcm2006.org)

**6<sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail sur la gestion des mouvements animaux et du zonage pour le contrôle de la fièvre aphteuse dans le bassin du Haut Mékong,**

**1-8 novembre  
Asia**

Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

**Séminaire CEDEAO/UEMOA sur le renforcement de la gouvernance des Services vétérinaires en Afrique pour améliorer la prophylaxie et la lutte contre les maladies animales émergentes et réémergentes**

**6-9 novembre  
Ouagadougou (Burkina Faso)**

Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique

**Atelier régional de l'OIE sur l'harmonisation des médicaments vétérinaires**

**6-10 novembre  
Bogor (Indonésie)**

Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

**Atelier régional OIE/FAO sur la protection sanitaire des aliments pour l'homme et pour les animaux**

**6-10 novembre  
Thaïlande**

Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

**XX<sup>e</sup> Congrès Panaméricain des Sciences Vétérinaires et XIV<sup>e</sup> Congrès Chilien de médecine vétérinaire,**

**11-13 novembre  
Centre des congrès Diego Portales, Santiago de Chile (Chili)**

[www.panvet2006.cl/](http://www.panvet2006.cl/)

**Symposium international OIE/Université d'Hiroshima sur la nécrose nerveuse virale (VNN) des poissons**

**28 novembre -  
1<sup>er</sup> décembre  
Hiroshima (Japon)**

Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique

**Cours de formation international OMS/MZCP - OIE/RRMO**

**12-15 novembre  
Abu Dhabi (Émirats arabes unis)**

Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

**11<sup>e</sup> réunion de la Commission permanente des Amériques sur les EST des animaux (COPEA)**

**24-25 novembre  
Buenos Aires (Argentine)**

Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques

**Séminaire sur le nouveau Système mondial de l'OIE d'information zoo sanitaire (WAHIS) pour les pays francophone de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est**

**28-30 novembre  
EISMV, Dakar (Sénégal)**

Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique

**Wellcome Trust Global Foot and Mouth Disease Technology Road Map Workshop**

**29 novembre -  
1 décembre  
Agra (Inde)**

Dr V.K. Taneja, Directeur General Adjoint (Animal Sciences)

ICAR, New Delhi  
[vijay\\_taneja@hotmail.com](mailto:vijay_taneja@hotmail.com);  
[vkt@nic.in](mailto:vkt@nic.in)

Dr B.D. Perry, Président

FMD Technology Road Map Workshop Organising Committee  
ILRI, Nairobi, Kenya  
[b.perry@cgiar.org](mailto:b.perry@cgiar.org)

**18<sup>e</sup> Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour les Amériques**

**28 novembre -  
2 décembre,  
Florianópolis (Brésil)**

Service des Actions Régionales de l'OIE

## Décembre

**Première Conférence internationale des Laboratoires de référence et Centres collaborateurs de l'OIE**

3-5 décembre  
Florianoполис (Brésil)

Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques

Tél.: 54-11.48.03.48.77 - Fax: 54-11.48.03.36.88 - rr.americas@oie.int

Comité local : Rosane Henn,  
rosanehenn@agricultura.gov.br  
Contact OIE : Sara Linnane,  
s.linnane@oie.int or  
scientific.dept@oie.int

**Conférence mondiale sur la grippe aviaire**  
5-7 décembre  
Bamako (Mali)

Direction et Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique

**Renforcement des Services vétérinaires**  
9-12 décembre,  
Kuwait City (Koweït)

Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient

# 2007

## Février

**International Meeting on Emerging Diseases and Surveillance**  
23-25 février

Vienna (Austria)

<http://imed.isid.org>

**17<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique**  
26 février - 1 mars

Asmara (Erythrée)

Service des Actions régionales de l'OIE (regactivities.dept@oie.int)

## Mars

**2<sup>e</sup> Séminaire international en santé animale, SISA 2007**  
7-9 mars

San José de las Lajas,  
La Havane (Cuba)

Dre Siomara Martínez Marrero,  
Secrétaire scientifique  
siomara@censa.edu.cu

## Mai

**75<sup>e</sup> Session générale de l'OIE**

20-25 mai

Palais Brongniart (Bourse)  
Paris (France)

**International Conference: Towards the Elimination of Rabies in Eurasia**

27-30 mai  
siège de l'OIE,  
Paris (France)

Service scientifique et technique  
scientific.dept@oie.int

## Juin

**7<sup>e</sup> Symposium Nordique en immunologie des poissons**

17-23 juin  
Stirling (Écosse)

Dr Janina Costa

Tél. : +44(0) 1786 466-598

noffi@stir.ac.uk

[www.noffi.org](http://www.noffi.org)

## Août

**12<sup>e</sup> Congrès International de médecine vétérinaire de l'Association des Institutions de Médecine Vétérinaire Tropicale (AITVM)**

20-23 août,  
Montpellier (France)

Denise Bastron

CIRAD-EMVT – TA30/B

Tél. : 33 467 593 904

Fax : 33 467 593 795

aitvm@cirad.fr

<http://aitvm2007.cirad.fr>

## Octobre

**Genomic and Animal Health Symposium**

23-25 octobre

Service scientifique et technique de l'OIE  
scientific.dept@oie.int

**9<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient**

30 octobre -

2 novembre  
Damas (Syrie)

Service des Actions régionales de l'OIE  
regactivities.dept@oie.int

## Novembre

**25<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie**

Novembre  
(Nouvelle-Zélande)

Service des actions régionales de l'OIE  
regactivities.dept@oie.int

# *courrier des lecteurs*

## *première question :*

### **Bien-être animal**

Je suis indigné par la cruauté qui marque l'abattage des animaux à des fins de contrôle, en particulier dans le cadre de la grippe aviaire. Des millions d'oiseaux ont été éliminés dans des conditions effroyables – enterrés, brûlés vivants ou agonisant asphyxiés dans des sacs en plastique. L'opinion réclame la mise en place de lignes directrices internationales pour éviter que d'autres actes de barbarie soient commis envers les oiseaux dans les zones touchées par des foyers de grippe aviaire. Il est impératif de prendre des mesures immédiates pour empêcher les nations de continuer à brûler et ensevelir les oiseaux vivants.

## *réponse :*

L'OIE souligne la nécessité d'une prise en charge rapide des foyers d'influenza aviaire touchant les volailles par les Services vétérinaires partout dans le monde. Cela étant, en tant qu'organisation internationale de référence pour le bien-être animal, l'OIE a le devoir d'alerter sur la nécessité d'employer les méthodes appropriées d'élimination des oiseaux infectés et de ceux qui pourraient être en contact avec le virus. Cette action est mise en oeuvre pour protéger les autres oiseaux du monde contre l'infection par le virus de l'influenza aviaire. L'OIE considère la santé animale comme une composante essentielle du bien-être des animaux.

L'OIE a préparé des lignes directrices sur le bien-être animal dans le cadre de l'abattage des animaux à des fins prophylactiques. Ces lignes directrices ont été adoptées par les 167 Pays Membres de l'OIE en mai 2005. Le contenu de ces normes internationales figure sur le site web de l'OIE ([www.oie.int](http://www.oie.int)). En particulier, ces lignes directrices recommandent que :

- Lorsque des animaux sont abattus à des fins prophylactiques, les méthodes utilisées doivent entraîner la mort immédiate ou la perte immédiate de conscience qui doit persister jusqu'à la mort. Si la perte de conscience n'est pas immédiate, l'induction de l'état d'inconscience doit se faire par une méthode non agressive et ne provoquer aucune anxiété, douleur, détresse ou souffrance de l'animal.
- Les procédures doivent être surveillées en continu afin d'assurer leur efficacité constante sur les paramètres de bien-être animal, de sécurité des opérateurs et de biosécurité.
- Les opérations doivent être conduites par un vétérinaire officiel ayant l'autorité nécessaire pour nommer le personnel

des équipes spécialisées et veiller à ce que ces équipes se conforment aux normes requises de bien-être animal et de biosécurité. Lorsqu'il nomme le personnel, le vétérinaire officiel doit s'assurer que celui-ci a les compétences voulues.

– Une équipe spécialisée, conduite par un responsable placé sous l'autorité du vétérinaire officiel, doit être déployée sur chaque site contaminé. L'équipe doit être composée d'un personnel doté des compétences requises pour mener à bien toutes les opérations nécessaires. Dans certaines situations, le personnel peut être amené à remplir plusieurs fonctions. Chaque équipe doit inclure un vétérinaire.

De plus, l'OIE soutient le recours à la vaccination dans les pays où la maladie est devenue endémique.

## *deuxième question :*

### **Conditions requises pour les importations**

Nous cherchons à entrer en contact avec des responsables de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale pour qu'ils nous aident à obtenir auprès d'un pays importateur des certificats sanitaires pour le bétail.

## *réponse :*

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) reconnaît à l'OIE le statut d'organisation de normalisation compétente en matière de santé animale et de zoonoses. L'OIE définit les normes applicables au commerce international d'animaux terrestres et de produits issus de ces animaux dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*, [http://www.oie.int/eng/normes/en\\_mcode.htm](http://www.oie.int/eng/normes/en_mcode.htm)). En tenant compte du *Code* pertinent, chaque Pays Membre est responsable de l'élaboration et de l'application de ses propres normes zoosanitaires pour l'importation, en fonction de son statut zoosanitaire et de celui du pays exportateur.

L'OIE ne tient pas de registre consignait les réglementations sanitaires spécifiques des Pays Membres et n'est pas en mesure de fournir des informations sur les réglementations nationales. Je vous recommande de contacter directement l'Autorité compétente du pays importateur.

Enfin, l'OIE n'a pas pour mission de travailler directement avec les parties commerciales en présence. Je suis au regret de vous informer qu'il ne nous sera pas possible de vous aider à obtenir des certificats auprès du pays importateur.



## Service des publications



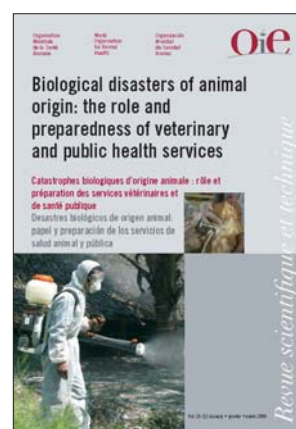
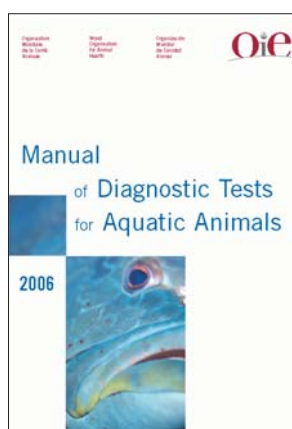
Le Docteur Raymond Dugas, ancien chef du Service des publications, a quitté ses fonctions au sein de l'OIE en juillet 2006. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles activités. Son remplaçant est le Professeur Paul-Pierre Pastoret, qui a pris ses fonctions au mois de septembre.

Le Professeur Pastoret est Docteur en Médecine vétérinaire diplômé de l'Université de Liège. Après un doctorat en virologie-immunologie, il a poursuivi des études post-doctorales à L'Université de Saskatoon au Canada. De retour dans son pays, il a été nommé Professeur de virologie-immunologie et pathologie des maladies virales à l'Université de Liège. Pendant sept ans il a participé, dès sa création, aux travaux de l'Agence européenne d'évaluation des médicaments à Londres avant de prendre la direction de l'Institute for Animal Health en Grande-Bretagne. Il dirigera, en compagnie d'Annie Souyri, son adjointe, le Service des publications de l'OIE.



**Cérémonie de remise des distinctions honorifiques de l'OIE durant la 73<sup>e</sup> Session générale en mai 2005 : Le Professeur Paul-Pierre Pastoret reçoit la médaille du mérite de l'OIE**

Notre conceptrice graphique, Mme Paloma Blandín, a quitté Paris mais elle continue à travailler pour l'OIE depuis Madrid en qualité d'intervenante extérieure. Elle vient d'achever une série de nouvelles couvertures pour les principales publications de l'OIE, visant à les rendre plus homogènes. La nouvelle charte graphique modulaire, basée sur un emboîtement de carrés fournit une identité visuelle claire et reconnaissable aux publications de l'OIE, tout en autorisant d'innombrables variations. Un échantillon des dernières couvertures publiées est présenté ci-après.



## LES MEMBRES DE L'OIE (167)

AFGHANISTAN	COSTA RICA	JORDANIE	POLOGNE
AFRIQUE DU SUD	CÔTE D'IVOIRE	KAZAKHSTAN	PORTUGAL
ALBANIE	CROATIE	KENYA	QATAR
ALGÉRIE	CUBA	KIRGHIZISTAN	ROUMANIE
ALLEMAGNE	DANEMARK	KOWEÏT	ROYAUME-UNI
ANDORRE	DJIBOUTI	LAOS	RUSSIE
ANGOLA	DOMINICAINE (REP.)	LESOTHO	RWANDA
ARABIE SAOUDITE	EGYPTE	LETONIE	SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
ARGENTINE	EL SALVADOR	LIBAN	SÉNÉGAL
ARMÉNIE	ÉMIRATS ARABES UNIS	LIBYE	SERBIE-ET-MONTENEGRO
AUSTRALIE	ÉQUATEUR	LITUANIE	SIERRA LEONE
AUTRICHE	ÉRYTHRÉE	LUXEMBOURG	SINGAPOUR
AZERBAÏDJAN	ESPAGNE	MADAGASCAR	SLOVAQUIE
BAHREÏN	ESTONIE	MALAISIE	SLOVÉNIE
BANGLADESH	ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE	MALAWI	SOMALIE
BARBADE	ÉTHIOPIE	MALI	SOUDAN
BÉLARUS	EX-RÉP. YOUG. DE MACÉDOINE	MALTE	SRI LANKA
BELGIQUE	FINLANDE	MAROC	SUÈDE
BELIZE	FRANCE	MAURICE	SUISSE
BÉNIN	GABON	MAURITANIE	SURINAME
BHOUTAN	GAMBIE	MEXIQUE	SWAZILAND
BOLIVIE	GÉORGIE	MOLDAVIE	SYRIE
BOSNIE-HERZÉGOVINE	GHANA	MOZAMBIQUE	TADJIKISTAN
BOTSWANA	GRÈCE	MYANMAR	TAIPEI CHINA
BRÉSIL	GUATEMALA	NAMIBIE	TANZANIE
BRUNEI	GUINÉE	NÉPAL	TCHAD
BULGARIE	GUINÉE-BISSAU	NICARAGUA	TCHÈQUE (RÉP.)
BURKINA FASO	GUINÉE ÉQUATORIALE	NIGER	THAÏLANDE
BURUNDI	GUYANA	NIGERIA	TOGO
CAMBODGE	HAÏTI	NORVÈGE	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CAMEROUN	HONDURAS	NOUVELLE-CALÉDONIE	TUNISIE
CANADA	HONGRIE	NOUVELLE-ZÉLANDE	TURKMÉNISTAN
CENTRAFRICAINE (RÉP.)	INDE	OMAN	TURQUIE
CHILI	INDONÉSIE	OUGANDA	UKRAINE
CHINE (RÉP. POPULAIRE DE)	IRAK	OUBÉKISTAN	URUGUAY
CHYPRE	IRAN	PAKISTAN	VANUATU
COLOMBIE	IRLANDE	PANAMA	VENEZUELA
COMORES	ISLANDE	PARAGUAY	VIETNAM
CONGO	ISRAËL	PAYS-BAS	YÉMEN
CONGO (RÉP. DÉM. DU)	ITALIE	PÉROU	ZAMBIE
CORÉE (RÉP. DE)	JAMAÏQUE	PHILIPPINES	ZIMBABWE
CORÉE (RÉP. DÉM. POP. DE)	JAPON		



OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES